

FINANCES PERSONNELLES

Claude Picher



LES REER

Peut-on retirer son argent ?

Les contributions aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont soumises à un certain nombre de contraintes et conditions.

Une des préoccupations les plus courantes, lorsqu'on dépose dans un REER, concerne la disponibilité de ses propres fonds. Peut-on retirer son argent d'un REER et, si oui, à quelles conditions ?

La réponse est oui, on peut récupérer son argent quand on le veut. Il faut cependant accorder un certain délai aux institutions financières pour traiter votre demande de retrait. Cela peut demander de deux à trois semaines. Il y a aussi des frais de fermeture.

Retenue à la source

Évidemment, il va falloir payer de l'impôt sur ce retrait. C'est normal : lorsque vous avez déposé dans votre REER, le fisc vous a permis de déduire votre dépôt de vos revenus. Lorsque vous reprenez votre argent, il va falloir l'ajouter à vos revenus. L'institution financière retient une partie de cet impôt à la source. Vous ne pourrez donc pas récupérer la totalité de votre argent. Si l'institution a retenu un pourcentage d'impôt trop élevé, vous récupérez la différence lors de votre déclaration annuelle, au printemps suivant. Dans le cas contraire, vous paierez la différence.

Si cela est possible, il est conseillé de retirer par tranches de \$5 000 ou moins, parce que les retenues à la source sont moins élevées à ce moment. Généralement, le montant retenu à la source, pour un retrait de \$5 000 ou moins, est de 18 p. cent. Si le montant retiré dépasse \$30 000, l'institution applique un pourcentage deux fois plus élevé!

En plus de cet impôt, vous devrez aussi payer les pénalités relatives à un retrait avant l'échéance, si vous détenez un REER-dépôt à terme. Cette pénalité prend normalement la forme d'une coupure radicale des intérêts, comme dans le cas d'un dépôt à terme ordinaire.

Le retrait d'un REER avant l'âge de la retraite peut être avantageux, même si vous payez de l'impôt, dans les cas où vous pourriez subir une diminution de vos revenus (congé sabbatique, congé de maternité, mise à pied ou grève prolongée).

Transfert sans pénalité fiscale

Vous pouvez cependant transférer votre REER sans pénalité fiscale. Il est parfaitement possible de retirer tout l'argent déposé dans un REER-compte d'épargne et de le déposer dans un REER-dépôt à terme ou un REER autogéré, sans payer d'impôt. Il est aussi possible de le transférer d'une institution à une autre. En ce sens, cela ne sert pas à grand chose de retarder un dépôt dans un REER de peur de commettre une erreur. Si vous vous apercevez que vous pouvez avoir un meilleur rendement, plus tard, avec un autre type de REER ou dans une autre institution, vous pourrez toujours le transférer.

Avant de choisir un REER, on doit aussi prendre en considération les frais d'administration. Ceux-ci sont minimes ou inexistant dans le cas des dépôts, mais se situent généralement aux alentours de \$100 par année pour les REER autogérés. Il n'est donc guère avantageux de laisser dormir \$2 000 ou \$3 000 d'obligations d'épargne dans un REER autogéré, puisque les frais d'administration viendront gruger une bonne portion des revenus d'intérêt à chaque année.

Les dépôts dans un REER sont aussi soumis à des restrictions quant au montant et à la date.

Pas d'extension

Pour l'année d'imposition 1985, vous avez jusqu'au samedi 1er mars 1986 pour effectuer votre contribution. Même si la date-limite tombe un samedi, Revenu Canada a déjà fait savoir qu'il n'y aura pas d'extension de ce délai. Le lundi 3 mars, il sera trop tard... Beaucoup de contribuables attendent à la dernière minute pour déposer dans leur REER. C'est dommage, parce qu'ils se privent ainsi des intérêts sur une période d'un an. Comme les intérêts versés dans un REER s'accumulent à l'abri de l'impôt, il est généralement plus avantageux de déposer tôt. Rien ne vous empêche de déposer maintenant dans votre REER pour l'année d'imposition 1986.

Plafonds

Quant au montant-limite, il peut varier selon votre situation sur le marché du travail.

Si vous contribuez, chez votre employeur, à un fonds de pension auquel votre employeur contribue aussi, le montant maximum que vous pouvez déposer dans votre REER est de 20 p. cent de votre « revenu gagné », avec un maximum de \$3 500, MOINS votre contribution à votre fonds de pension. Le plafond de \$3 500 est atteint dès que votre revenu gagné dépasse \$17 500.

Pour tous les autres contribuables, c'est-à-dire ceux qui sont à leur propre compte ou qui n'ont pas de fonds de pension, le plafond est fixé à 20 p. cent du revenu gagné, jusqu'à un maximum de \$5 500. Il faut choisir le moins élevé des deux. Ici, le plafond est atteint lorsque le revenu gagné se situe à \$27 500.

L'impôt considère que votre « revenu gagné » comprend salaires et autres revenus d'emploi (moins les dépenses qui y sont reliées), pensions et allocations, revenus de loyers, pensions alimentaires, revenus d'entreprise. Les revenus de placement (intérêts, dividendes) ne sont pas compris dans le calcul du revenu gagné.

La semaine prochaine, nous conclurons cette série d'articles sur les REER en comparant les avantages et les inconvénients des différents types de REER disponibles.

Les titres RÉA 85 se comportent très bien

Les quelque 30 000 Québécois qui, en 1985, ont goûté au marché boursier pour la première fois de leur vie, par l'intermédiaire du Régime d'épargne-actions du Québec (REAQ), n'ont pas à regretter leur décision!

CLAUDE PICHER

La plupart des titres émis par les entreprises québécoises en fin d'année poursuivent en effet une progression régulière depuis un mois, peu importe les soubresauts des indices boursiers.

Dans le passé, il arrivait fréquemment que les actions REA de moyennes entreprises québécoises accusent des baisses en janvier. Beaucoup de détenteurs, recherchant surtout l'abri fiscal qui y était relié, s'empressaient de vendre dès les premiers jours de janvier. Même le groupe Cascades, fleuron du Régime

d'épargne-actions, a goûté de cette médecine lors de sa première émission. On estime, dans les milieux spécialisés, qu'un nombre record de 150 000 Québécois ont contribué au REA en 1985, contre 120 000 en 1984.

Cette année, les acheteurs n'ont pas vendu massivement! Au contraire, la demande pour la plupart des nouveaux titres est bonne, et les prix montent. Les détenteurs de Datamark, ACSI, Kaufel, CFCE, Boutiques San Francisco, Equipement Denis, Uni-Select, IPL, Office Equipement, Sumabus, Totec, Videotron, Financière Power, Ciments Saint-Laurent, Donohue, Cascades, entre autres, ont donc de bonnes raisons de se frotter les mains en ce début de février 1986...

Cette poussée peut sembler d'autant plus surprenante

que les indices boursiers, et notamment le TSE 300, indice de la Bourse de Toronto et baromètre de l'activité boursière au Canada, a perdu passablement de terrain depuis le 1er janvier. La semaine dernière, le TSE 300 connaissait même sa pire chute en cinq ans!

Les indices boursiers sont calculés à partir d'un panier d'actions représentatives. Le Dow Jones, le plus ancien et le plus célèbre des indices, comprend 30 titres de grandes corporations américaines. Le TSE 300 englobe 300 titres inscrits à la cote de Toronto, tandis que l'indice montréalais, le XXM, est formé de 25 titres inscrits à Montréal. À la fin de chaque journée, en fait la moyenne des progrès et des reculs des actions qui composent l'indice, et le résultat fournit un indicateur de l'état du marché.

La forte chute du TSE 300 est surtout attribuable à la chute des pétrolières, dont le poids relatif est déterminant dans l'indice torontois. La chute des prix mondiaux du pétrole a en effet poussé les détenteurs d'actions pétrolières à vendre, entraînant une baisse des prix en conséquence. Les banques, très fortes à la fois dans le TSE 300 et le XXM, ont également été quelque peu malmenées. Les spécialistes attribuent cela en grande partie aux ventes effectuées par les actionnaires américains, inquiétés à la fois par la baisse du dollar et les engagements des banques dans le secteur pétrolier.

Or, les émissions REA (sauf les actions émises dans le cadre du programme d'achat d'actions et de reinvestissement des dividendes) ne comprennent ni pétrolières, ni banques, et tous ces événements les touchent d'assez loin. Dans leur cas, ni l'indice TSE 300 ni le XXM ne constituent un critère représentatif.

En d'autres termes, rien n'empêche les actions REA de progresser, au moment même où les indices boursiers reculent, ce qui explique que leur performance, dans l'ensemble, surclasse nettement les indices.

Toutefois, les actions REA de 1985 n'affichent pas toutes le même rythme de progression, plusieurs d'entre elles accusant des reculs importants. C'est notamment le cas de Lavalin-Tech, Visway, Groupe Lac: oix. D'autres, comme Unigesco, Sanivan, Sico, la Laurentienne, se maintiennent. Le portrait d'ensemble fait toutefois ressortir une avance très nette des gains sur les pertes.

Le cinéma serait-il redevenu un abri fiscal intéressant ?

Au sortir d'une période d'abus et de fraudes, les producteurs de cinéma prennent en main leur finance et tentent de redorer le blason du septième art aux titres de véhicule d'investissement et d'abri fiscal.

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

Le financement d'un film de production québécoise n'est pas un abri fiscal de tout repos. L'épargnant qui s'y risque pourrait voir son investissement se transformer en mécénat forcé, s'il n'a pris soin d'examiner attentivement le projet qu'on lui propose et les antécédents de ceux qui le pilotent.

Heureusement, « après avoir traversé une période extrêmement difficile, il y a eu depuis deux ans un changement énorme dans l'industrie », soutient M. François Champagne, responsable de la fiscalité pour l'Association des producteurs de films et de vidéo du Québec (APFVQ), et président de SDA, une importante maison de production.

Le grand ménage, c'est le marché qui l'a imposé. Lorsque les investisseurs échoués ont boudé les projets épiques de quelques grands noms, mais assemblés à la hâte par des avocats, des courtiers et des petites boîtes sans expérience, les « déductions pour amortissement de productions long métrage et court métrage portant visa » (selon le jargon officiel de Revenu Canada) ont failli périr. N'ont survécu que les maisons les plus sérieuses.

Et encore, elles n'ont droit qu'à « une dernière chance », affirme M. Rock Demers, le producteur des films à succès « La guerre des tuques » et « Beurre de pinotte ».

Tout n'est pas rose, mais bien des choses ont changé, explique M. Demers : « Il y a une nouvelle mentalité chez les producteurs, on a cessé de vouloir faire des films d'auteurs et introspectifs pour se rapprocher du grand public ».

Enfin, l'État apporte de l'eau au moulin : Téléfilm Canada et la Société générale du cinéma (Québec) investissent de 40 à 60 p. cent des \$2 millions que peut coûter un long métrage ou des \$40 000 à \$70 000 la demi-heure nécessaires à la production d'une série télévisée.

« À long terme, l'abri fiscal est notre planche de salut » affirme M. Champagne. « Mais avec notre petit réseau de distribution, l'aide institutionnelle sera toujours nécessaire », ajoute M. Demers.

Cela est facile à comprendre : même avec un grand succès commercial, le marché canadien ne permet de récupérer que 30 p. cent des coûts de production. Pour rentrer dans son argent et éventuellement en faire un peu plus, le producteur doit absolument compter sur une distribution à l'étranger, ce qui se fait de plus en plus dans le cadre des co-productions.

N'empêche que l'investisseur peut récupérer sa mise avant la première à Casablanca. Après de nombreuses plaintes, on a rapproché l'assiette au beurre des investisseurs : la première tranche de revenus est partagée à raison de 80 p. cent pour les investisseurs privés et de 20 p. cent pour Téléfilm et la Société générale.

Qu'importe, l'investisseur doit se considérer chanceux s'il récupère sa mise et empêche ses déductions fiscales à titre de profit. Ces dernières sont généreuses pour l'individu qui est imposable maximum sur la dernière tranche de son revenu : au provincial, 150 p. cent de la somme investie si le film est « certifié québécois » par l'Institut québécois du cinéma ; au fédéral, 50 p. cent du capital investi la première année et 50 p. cent la deuxième.

Typiquement, l'investisseur débourse 5 p. cent et emprunte la balance. L'effet de levier est plus grand, mais le risque aussi, même si les frais d'intérêt sont déductibles.

M. François Champagne se félicite d'une décision récente du ministère de Finances à Ottawa, lequel permet maintenant d'inscrire dans le prospectus des ententes prétables de distribution. Ces dernières ont généralement pour effet de garantir qu'au minimum, l'investisseur ne perdra pas d'argent en bout de ligne.

M. Daniel Proulx, comptable agréé et membre du comité de fiscalité de l'APFVQ, ne croit pas que l'imposition d'un impôt minimum pour les riches puisse éliminer le marché du film comme abri fiscal. Bien sûr, l'investisseur ira d'abord chercher le nou-

veau maximum dans son REER, prendra tout ce qu'il peut dans un REA et enfin, disposera encore d'une tranche d'épargne pour un volet plus spéculatif composé de fonds de forage minier et pétrolier ou d'un placement dans le cinéma.

Une petite étude effectuée par les comptables Charette, Fortier, Hawey démontre qu'un individu gagnant \$100 000 par année échappe totalement à l'impôt minimum s'il procède avec un REER de \$7 500, un REA de \$4 500 et un investissement de \$10 000 dans un film.

Dans la nouvelle édition de son livre Stratégies pour réduire vos impôts, M. Pierre Lessard, fiscaliste chez Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés, conseille d'examiner le prospectus et de se poser les questions suivantes : le film s'adresse-t-il au grand public? Le producteur et le réalisateur ont-ils déjà tourné des films à succès? Le budget est-il raisonnable (moins de \$3 millions)? Le film sera-t-il distribué à l'extérieur du Québec et du Canada? La part des profits accordée à l'investisseur est-elle raisonnable? Quelle est l'étendue des droits (distribution, reproduction, télévision) conférés à l'investisseur? Y a-t-il une décision anticipée des autorités fiscales concernant la déduction? Est-ce que l'investisseur sera remboursé si le film n'est pas produit dans les délais prescrits?

Il convient également de se rappeler, écrit M. Lessard, qu'il n'y a pas de marché secondaire pour la revente d'un intérêt dans un film.

Investir dans un film peut être très rentable, soutient M. Champagne, mais il est important de s'associer à des maisons de production sérieuses, qui peuvent afficher un solide dossier de réalisations étalé sur plusieurs années. Il y en a environ une dizaine au Québec. Ces maisons prennent soin de leurs investisseurs, car elles sont là pour rester et ont un intérêt vital à ce que ces personnes veuillent investir à nouveau dans les années à venir.

L'Association des producteurs de films et de vidéo du Québec est présente au Salon de l'épargne placement, et des fiscalistes professionnels sont sur place pour guider l'investisseur dans les méandres de cet abri fiscal.



Une scène tirée du film québécois La Guerre des tuques.

Le pétrole vénézuélien à \$14,30 ?

CARACAS — Le Venezuela a décidé une baisse de 5 dollars en moyenne sur l'exportation de tous ses hydrocarbures, selon la presse de dimanche à Caracas qui cite des sources de l'industrie pétrolière.

Le ministre de l'Énergie, M. Hernan Anzola, a annoncé dans un communiqué que le gouvernement avait autorisé l'entreprise pétrolière d'État PDVSA à adopter les mesures commerciales nécessaires pour assurer l'écoulement du volume d'exportation prévu pour cette année (1 410 000 barils/jour).

La PDVSA a suggéré que cette baisse soit plus importante pour le pétrole brut léger, moindre pour le lourd et compétitive pour l'essence, le gazoil et les matières résiduelles, précise le quotidien *El Nacional*.

Le prix du « Bachaquero 17 », le brut le plus important du pays, baisserait de 4,50 dollars le baril pour se situer à 14,30 dollars.

Selon le communiqué, cette mesure a été uniquement guidée par le changement intervenu dans la situation du marché international du pétrole, « la décision adoptée consistant fondamentalement à doter la PDVSA de la flexibilité commerciale nécessaire pour s'adapter dans l'intérêt du pays, à la nouvelle dynamique du marché ».

Pour *El Nacional*, d'un point de vue strictement financier, il est préférable de sacrifier les prix plutôt que le volume (des exportations), car chaque réduction de 100 000 barils par jour à l'exportation représenterait une perte d'au moins un milliard de dollars alors qu'une réduction d'un dollar par baril représente approximativement un manque à gagner d'environ 500 000 dollars.

« PDVSA doit pouvoir changer ses prix, d'heure en heure, ajoute ce quotidien, pour appuyer la stratégie de reconquête du marché. L'important est de savoir où nous allons. La mécanique ne devra jamais entraver l'objectif ».

—Agence France Presse

SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS C'EST LE TEMPS D'INVESTIR! **7 au 11 FÉVRIER** PLACE BONAVENTURE VENDREDI AU DIMANCHE 12h à 22h — LUNDI MARDI 10h à 22h

LES TAUX D'INTÉRÊT

BANQUES	ÉPARGNE STABLE	INTÉRÊT QUOTIDIEN	DÉPÔTS À COURT TERME							DÉPÔTS À TERME INTÉRÊT VERSÉ ANNUELLEMENT					CERTIFICATS GARANTIS INTÉRÊT VERSÉ ANNUELLEMENT					PRÊTS PERSONNELS	HYPOTHÈQUES RESIDENTIELLES					HYPOTHÈQUES COMMERCIALES				
			DÉPÔT min(\$)	30-59 j.	60-89 j.	90-119 j.	120-179 j.	180-269 j.	270-364 j.	DÉPÔT min(\$)	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	DÉPÔT min(\$)	1 AN	2 ANS	3 ANS		4 ANS	5 ANS	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	1 AN	3 ANS	5 ANS
COMMERCIAL CAN.	6%	6%	5000	8%	8%	8%	8%	8%	9	1000	9%	10	10	10	10%	1000	9%	10%	10%	10%	10%	12%	11%	11%	11%	11%	12%	12%	13%	
COMMERCIAL	7	6 1/2	5000	8	8	8	8	8	8	1000	9	9	9	9	9%	1000	9	10%	10%	10%	10%	12% et +	11%	11%	11%	11%	11%	11%		
CONTINENTALE	7 1/2	—	5000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	9	1000*	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	1000	10	10%	10%	10%	10%	—	—	—	—	—	—			
d'ÉPARGNE	7 1/2	7 1/2	3000	8 1/2	8 1/2	9	9	9 1/2	9 1/2	1000	10	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	10	10%	10%	10%	10%	13% - 16%	11%	11%	11%	12	12	11 1/2	11 1/2	
*FED. CAIS. D'ETAB. Qué.	—	—	1000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	9 1/2	9 1/2	2000	9 1/2	9 1/2	10	10%	10%	1000	10	10%	10%	10%	11	12% et +	11%	12%	12%	12%	12%	12%	13%	13%
*FED. CAIS. POP. (Qué.)	7 1/2	7 1/2	3000A	8 1/2	8 1/2	9	9	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	10	10%	10%	10%	10%	11 1/2 - 14%	11%	11%	11%	11%	12	12%	12%	12%
*FED. CAIS. POP. MTL	7 1/2	7	5000	8 1/2	8 1/2	9	9	9 1/2	9 1/2	2000	10 1/2	10	10 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	13% et +	11%	12%	12%	—	—	13+	—	—
MONTRÉAL	7	6 1/2	5000	8	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	9	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	9 1/2	10	10	10%	10%	12% - 17	11%	11%	11%	11%	11%	—	—	—
NATIONALE	7 1/2	7	5000	8 1/2	8 1/2	9	9	9 1/2	9 1/2	1000*	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	10	10%	10%	10%	10%	12% et +	11%	11%	11%	11%	12	12	12	12
NOUVELLE-ÉCOSSE	—	—	5000	8	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	10	10%	10%	10%	10%	12% et +	11%	11%	11%	11%	12	—	—	—
ROYALE	7 1/2	7 1/2	5000	8	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	9	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	9 1/2	10%	10%	10%	10%	12% et +	11%	11%	11%	11%	11%	—	—	—
TORONTO-DOMINION	7	6 1/2	5000	8	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	10%	1000	9 1/2	10	10%	10%	10%	12% et +	11%	11%	11%	11%	12	—	—	—
SOC. GEN. CAN.	—	—	10000	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Compilation: LA PRESSE, 7 février 1986. — Ces taux sont sujets à changement.
 * Taux recommandés par la Fédération.
 * Versement semi-annuel.

A \$3000: 30 à 89 jours B 90 à 149 jours
 \$1000: 89 à 364 jours 150 à 179 jours

NOMINATION

Cascades P. S. H. Inc.



Nicholas G. Sikorski

M. Bernard Lemaire, président de Cascades Inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Nicholas G. Sikorski au poste de directeur général de Cascades P.S.H. Inc. M. Sikorski sera désormais responsable des produits hygiéniques Vania et Kay Plus. Il occupait auparavant le poste de directeur du marketing et des ventes.

Cascades P.S.H. fait partie du groupe Cascades Inc., une compagnie en plein essor opérant dans trois secteurs: papier, emballages et matériaux de construction.



Avis d'assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires

Laurentienne Agricole, Compagnie d'Assurance Inc.
 Avis est donné aux actionnaires que l'assemblée générale annuelle et spéciale se tiendra au Château Champlain, 1, Place du Canada à Montréal, le mardi, 25 février 1986 à 15h00 pour:

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- considérer et, s'il y a lieu, approuver divers changements au règlement interne 22-A, entre autres, les signatures autorisées pour diverses transactions;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration
 La vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire,
Françoise Guénette

Montréal, le 10 février 1986



Avis d'assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires

Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurance Inc.
 Avis est donné aux actionnaires que l'assemblée générale annuelle et spéciale se tiendra au Château Champlain, 1, Place du Canada à Montréal, le mardi, 25 février 1986 à 15h00 pour:

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- considérer et, s'il y a lieu, approuver divers changements au règlement interne XXXII, entre autres, les signatures autorisées pour diverses transactions;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration
 La vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire,
Françoise Guénette

Montréal, le 10 février 1986



Avis d'assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires

Le Bouclier Laurentien compagnie d'assurances
 Avis est donné aux actionnaires que l'assemblée générale annuelle et spéciale se tiendra au Château Champlain, 1, Place du Canada à Montréal, le mardi, 25 février 1986 à 15h00 pour:

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- considérer et, s'il y a lieu, approuver divers changements au règlement interne 15-A, entre autres, les signatures autorisées pour diverses transactions;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration
 La vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire,
Françoise Guénette

Montréal, le 10 février 1986



Fini les excuses!

Ça y est: vous n'avez plus aucune excuse pour vous priver de la voiture de vos rêves. Car ces jours-ci, nous écouons nos modèles de démonstration 1985 à des prix dérisoires. Imaginez: ces BMW n'ont été conduites que pendant quelques mois, et par nos cadres maniaquement minutieux! Puisqu'elles servaient à démontrer à nos clients la qualité BMW, ces voitures sont forcément dans un état impeccable. Venez vite choisir votre BMW à prix irrésistible, parmi les modèles suivants: 318i, 325e, 528e, 535i, 635CSi et 735i. Fini les excuses: le moment est venu de réaliser votre rêve!



BMW-CANBEC
 5055, rue Paré
 1 coin de rue au nord de Jean-Talon, à l'est de Décarie.
TÉL.: 731-7871

Des amis... bien placés.

POUR VOTRE PROCHAINE CONFÉRENCE AU SOMMET



4750 \$*
 PAR PERSONNE, PAR NUIT (DEUX PERSONNES PAR CHAMBRE)

Au coeur de Montréal, le Château Champlain surplombe la ville. Il est difficile d'imaginer un endroit plus charmant pour se rencontrer, qu'importe le prix. Comptant 11 salles de réunion entièrement équipées, le Château Champlain offre une gamme complète de commodités parmi les mieux conçues et aménagées pour la tenue de conférences. Et nos plans pratiques sont parmi les plus avantageux. Notre forfait d'affaires n'est que 47,50 \$ par personne, par nuit (deux personnes par chambre). Il s'agit en fait d'une chambre luxueuse équipée d'un mini-bar et, pour la plupart, d'un service de cinéma en circuit fermé. De plus, vous disposez d'une salle de réunion munie de l'équipement de présentation rudimentaire et d'un service de café pour votre réunion. Nous offrons aussi un forfait de jour à seulement 19,95 \$ par personne et comprenant les mêmes services, à l'exception de la chambre. Après votre meeting, voyez maintenant comment nous faisons les affaires: quatre superbes restaurants, dont le fameux Cal'Cooc et un tout nouveau centre-santé des plus luxueux incluant une piscine intérieure. Venez au Château Champlain de Montréal, où il fait bon de se rencontrer. Pour en savoir encore plus long sur notre art d'organiser vos réunions, appelez au 1 800 268-9420 et demandez notre préposé aux forfaits de groupe.

*Pour groupes de 15 à 35 personnes.
 Tarifs simples sur demande. Jusqu'au 30 avril 1986.
CP Hôtels Lté
Le Château Champlain
 1, Place du Canada, Montréal (Québec) H3B 4C9 (514) 878-9000



notre REER

AVEC NOTRE SERVICE VRAIMENT PERSONNALISÉ

PLACEMENT GARANTI	ÉPARGNE GARANTIE	FACILEMENT ENCAISSABLE COMPOSÉS SEMI-ANNUELLEMENT. INTÉRÊTS CALCULÉS SUR LE SOLDE QUOTIDIEN DE FERMETURE.
10%	7 1/2%	
1 AN	PAR ANNÉE	

AUCUNS FRAIS. LES TAUX PEUVENT CHANGER.
 Fixez un rendez-vous à votre convenance.
 Nous examinerons vos besoins en prenant le café.
 Montréal: 612, rue Saint-Jacques • (514) 392-1880
 STATIONNEMENT INTERIEUR GRATUIT
 Québec (418) 681-0277 • Sherbrooke (819) 564-1880 • Ottawa (613) 563-1880

Crédit Foncier
 FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

285-7111

LES ANNONCES CLASSÉES
 POUR VENDRE VITE, VITE, VITE
 IL NOUS FAUT LA PRESSE



Vancouver, une destination courue ?

■ Expo 86 sera-t-elle cet été la destination qui attire et dont tout le monde parle comme ce fut le cas avec la République dominicaine l'hiver dernier? Chose certaine, elle suscite l'intérêt des voyageurs québécois, qui commencent à songer à leurs prochaines vacances.

« Pour nous, la demande pour l'Ouest canadien cette année, c'est de la folie furieuse », a déclaré à LA PRESSE Guy Bergeron, directeur des ventes du grossiste Americanada, qui organise des voyages dans l'Ouest depuis 20 ans. « Ce sera LA destination ».

« Les ventes des forfaits des grossistes sont bonnes, mais nous sommes encore dans l'incertitude au sujet des personnes qui veulent organiser elles-mêmes leur visite », de dire Jean-Paul Bellon, président de Club Voyages, un regroupement d'agences.

« Expo 86 sera le produit vedette en 1986 », soutient pour sa part Tony Santelli, directeur des ventes de Funastique. Il est certain que la curiosité des gens a été piquée. « Environ 70 p. cent des personnes qui demandent des informations en vue de voyages qu'elles envisagent d'effectuer l'été prochain posent des questions sur Expo 86 », dit Linda Lane, agent de voyages à la succursale située sur Saint-Denis de Voyages Bergeron.

La chute du dollar canadien par rapport à la devise américaine et aux monnaies européennes pourrait transformer, selon plusieurs observateurs de l'industrie touristique, cet attrait en véritable engouement. Tout dépendra évidemment des indications qu'aura le public au sujet du contenu de l'exposition, de l'achalandage, de l'hébergement, des prix, etc. Mais il est évident que pour les enfants d'Expo 67, un tel événement ajoute fortement aux attraits d'une région (Vancouver, Victoria, Rocheuses, etc.) qui les a toujours intéressés sans les fasciner. D'autant plus que leurs dollars y seront égaux à eux-mêmes.

Le « fin du fin » sera évidemment de combiner Expo 86 et une croisière le long des glaciers d'Alaska. Prix minimum de \$2 000 par personne en basse saison, « tarif aérien en sus ». Mais rien ne sera donné, même pour les budgets plus modestes. Exemple: Vancouver et Victoria pendant huit jours: \$799, excluant l'avion. La guerre des prix qui se poursuivra cet été entre Montréal et Paris pourrait faire obstacle.

Entre-temps Air Canada enregistre « une augmentation très notable des réservations effectuées à l'avance pour l'été prochain sur la liaison Montréal-Vancouver », selon un porte-parole, Denis Couture.

Cependant, de dire M. Bellon, si les agences de voyage ne savent trop à quoi s'en tenir au sujet de ceux qui veulent planifier eux-mêmes leur voyage, c'est à cause des compagnies aériennes « qui maintiennent leurs tarifs, qui ne sont pas bon marché ». Il ajoute que ces voyageurs « risquent de payer le gros prix ». Un responsable de CP à Vancouver avoue que la compagnie ne soldera pas ses sièges si elle est assurée de remplir ses avions.

Peut-être Wardair rendra-t-elle ses deux concurrents plus raisonnables. Elle décidera d'ici à une semaine si certains de ses gros porteurs se dirigent vers l'Ouest n'amorceront leur vol à Montréal plutôt qu'à Toronto. « Je me demande bien pourquoi National ou Quebecair (qui ont fait baisser les prix entre Montréal et Paris) ne mettent pas sur pied une liaison Montréal-Vancouver pour l'été prochain », de dire M. Bellon.

CP dit par ailleurs que les réservations dans l'Est du pays pour Vancouver pour le mois de mai sont plus fortes qu'au cours des années précédentes notamment parce qu'un très grand nombre de congrès s'y tiendront au cours des semaines qui suivront l'ouverture des portes de l'exposition internationale.

Linda Lane affirme que pour certaines dates, presque tous les forfaits vendus par les grossistes sont vendus, principalement pour le mois de juillet, alors que plusieurs voudront ajouter à Expo 86 une visite au Stampede de Calgary.

« Nous sommes prêts, de dire M. Bergeron, dont la compagnie se spécialise dans les voyages par autobus, à accueillir près de trois fois plus de voyageurs — soit 7 000 au lieu de 2 500 — qu'au cours des années précédentes sur nos circuits vers l'Ouest et je suis convaincu que la demande dépassera l'offre. Nous sommes en avance de deux mois et demi par rapport à 1985 pour les réservations ».

Le grossiste Touram, filiale d'Air Canada qui détient des « blocs » de sièges importants sur les vols de ce transporteur et qui est très présent sur le marché d'Expo 86, est sans doute celui qui est mieux en mesure d'analyser la tendance globale. Mais il n'a pas été possible de poser la question à ses responsables. Les autres grossistes qui offrent des forfaits sont notamment Tours Mont-Royal et, dans une moindre mesure, Explorateur.



Louez une VOLVO 240 DL 1986
337\$* PAR MOIS

*+ transport et préparation taxe
 Dépôt 1500\$
 Valeur résiduelle 4640\$ 48 mois
 Chez Volvo, on trouve toujours moyen d'aller plus loin.

VOLVO 25 ans d'expérience auprès du public
LEMENN
 3839, boul. Taschereau, St-Hubert 678-1220

DEMANDE DE FINANCEMENT

VOUS Y PERDEZ-VOUS DANS UNE DEMANDE DE FINANCEMENT?

Laissez la BFD vous aider.

Fournir les bons renseignements aux bonnes personnes permet des décisions rapides et positives.

Confiez-nous:

- l'analyse objective de tous les aspects de votre entreprise;
- la rédaction des documents requis pour une demande de prêt, de subvention, pour l'obtention d'une nouvelle marge de crédit ou tout autre type de financement;
- la présentation de votre demande aux institutions financières de votre choix ou aux agences gouvernementales appropriées.

Économisez votre temps et améliorez vos chances de bien financer votre entreprise en confiant votre dossier aux experts de la BFD, à un coût minime.

Téléphonez-nous dès aujourd'hui sans frais au 1-800-361-2126

The Bank offers its services in both official languages.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE

Banque fédérale de développement / Federal Business Development Bank

Canada

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

710 OCCASIONS D'AFFAIRES
 BOUTIQUE JEANS unisex, Lovell, 125,000 plus inventaire, 466-1566.
 CONCESSIONS disponibles domaine cadieux, bilieux, centre achats intérieur. Léger capital, 645-2785.
 PRETONS ventes casinos usés, 800 à 11 ou 47 la coque, 524-6772, machine à macarons \$25 mensuel.

705 HYPOTHÈQUES
 ACCEPTATION en 7 jours, 1ère et 2e hypothèques, Coisse Pop. St-René Goupi, 321-2610.
 ACCEPTATION MEME JOUR 3e HYPOTHÈQUE Résidentiel, commercial, industriel. Crédit via, 252-3254.
 ACCEPTATION RAPIDE 1re, 2e, 3e hypothèque, résidentiel, commercial, industriel. Aussi fonds disponibles pour commerces. Gramigrid, 327-2954.
 FINANCEMENT DE TOUTS GENRES 1re et 2e hypothèque, résidentiel, commercial, industriel, crédit bancaire, construction bréage, 1er et 2e, 314-8115, Morin.
 FINANCEMENT de tous genres, 1re, 2e hypothèque, balance de vente, Service rapide. De \$15,000 et plus. Pour renseignements, Marc Fontaine 468-3296.

712 ASSOCIÉS DEMANDÉS
 ASSOCIÉS pour achat de compagnie manufacturière, 283-6592.
 CONDITIONNEMENT physique sans effort, anti-stress, 283-6592.
 EMBOUTEILLEUR d'eau de source naturelle demande associé pour expansion. Commerce bien établi. Tél. 8h à 5h p.m. 861-0365.
 EXPERIENCE en Amway? Essayez-nous, 671-1262.
 URGENT investissement de 120,000 à 150,000, laboratoire de fabrication, produits biologiques, phyto-esthétiques, parfums exclusifs, 768-7398.

715 SERVICES FINANCIERS
 COMMERCIAL et personnel, consolidation de dettes, hypothèque de 1er et 2e rang, pré-faillite, Société Marq, 282-1474.
 FONDS pour commerce, industrie, offices, appartements, etc. Denat, Mtg, 342-1356.

718 ARGENT DEMANDÉ
 EMPRUNTERAIS argent par billet avec garantie hypothécaire, intérêt payable mensuellement 12% et plus, 652-3111.

725 TENUE DE LIVRES, DÉCLARATIONS D'IMPÔT
 IMPOTS comptabilité, traduction espagnol, français, 287-9619-9h-21h
 IMPOTS, payés, tenue de livre, prix raisonnable, 655-5177, 9h-21h.
 R. GALPEAU et associés, impôts, tenues de livres, succession, 722-1759, 722-5964.
 SERVICE de tenue de livres dollar (3). Tenue de livres complète, états financiers, préparation de papiers, T-4, relevés 1 et 4, en plus des impôts personnels. Travail au bureau ou à domicile. Communiquer à 489-0866.

18% sur 18 ans: un moyen d'amortir le choc des placements en REÉR.

Le choix d'un REÉR est une des décisions les plus importantes de votre vie. Il n'est donc pas étonnant que cela vous cause chaque année un certain choc, ainsi que bien des interrogations. Mais il existe des réponses. Il existe des placements en REÉR qui offrent à la fois un rendement élevé et la régularité pour réduire les risques... et les chocs.

Leur nom: l'Industrial Group of Funds. Des fonds gérés professionnellement par Mackenzie Financial Corporation. Des fonds auxquels il est facile de souscrire par l'entremise de votre négociant en fonds de placement ou de votre courtier.

Et des fonds qui offrent un rendement exceptionnel. **Au cours des 18 dernières années, un REÉR de l'Industrial Growth Fund a obtenu un rendement annuel moyen composé de plus de 18%. Et au cours des 15 dernières années, cette moyenne a dépassé 20%.**

Le rendement passé n'offre pas de garantie pour l'avenir. Mais c'est le meilleur moyen d'évaluer les placements en REÉR — comme de montrer que la constitution d'une retraite convenable n'a pas besoin de vous causer un choc.

Mais ce n'est pas tout. *Pour recevoir un livret donnant des réponses logiques et claires aux questions d'achat d'un REÉR, renvoyez-nous le coupon ci-dessous. Sans attendre!*

En prenant la bonne décision pour votre REÉR, vous serez satisfait maintenant, comme au moment de la retraite.

CHIFFRES DE L'INDUSTRIAL GROWTH FUND:

	DEPUIS LES DÉBUTS (18 ANS)	15 ANS	10 ANS	5 ANS	1 AN
CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE	18,0%	20,8%	19,8%	19,2%	28,1%
RENDEMENT CUMULÉ	1 869,8%	-	-	-	-

Tous les chiffres sont en date du 31 décembre 1985. Dividendes et intérêts réinvestis. Les offres ne sont faites que par prospectus.

The Industrial Group of Funds

Regardez des deux côtés pour la gestion de votre REÉR.

LIVRET DE RÉPONSES REÉR

Veuillez m'envoyer dès aujourd'hui un exemplaire du Livret de réponses REÉR.

NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____ PROV _____ CODE POSTAL _____
 TÉLÉPHONE _____ (domestique) _____ (affaires)

ENVOYER à: The Industrial Group of Funds, 150 Bloor Street West, Toronto, Ont. M5S 2X9

Les agriculteurs du Québec ont pu emprunter à un taux moyen de 8,5 p. cent en 84

Alors que le taux de base des banques était d'environ 12 p. cent en 1984 les agriculteurs québécois n'ont payé en moyenne que 8,55 p. cent, sur une dette totalisant \$2 889 000 000.

JEAN POULAIN

Ceci signifie qu'ils ont bénéficié d'une bonification d'intérêt de quelque 3,5 points de pourcentage qui représentent environ \$100 millions ou \$2 500 pour chacune des 40 000 fermes qu'abrite notre province. Pour l'ensemble du Canada la dette totale de \$21 603 000 000 a donné lieu au versement d'intérêts de \$1 975 000 000 soit un taux bonifié moyen de 9,14 p. cent, impliquant une réduction, couverte par les pouvoirs publics, dépassant \$600 millions.

Ce sont les provinces des Prairies qui supportent de loin la part la plus forte de ce financement, avec \$11 478 000 000, sur un total national de \$21 603 000 000 ou 53,1 p. cent, même si leur revenu agricole net de \$1 006 000 000 ne représente que 29,7 p. cent du revenu net

des agriculteurs canadiens de \$3 384 000 000.

Le Québec assume de son côté 13,4 p. cent de la dette agricole nationale avec \$2 889 000 000 sur \$21 603 000 000 alors qu'il accapare 23,6 p. cent du revenu net (\$799 000 000).

Non seulement la part du Québec dans la dette agricole nationale est faible eu égard à sa population (13,4 contre environ 24 p. cent) mais la province a bénéficié, toute de suite après les provinces de l'Atlantique du meilleur taux d'intérêt soit 8,55 p. cent en moyenne à comparer à 9,61 p. cent en Ontario, 9,05 dans les Prairies et 9,70 en Colombie-Britannique.

Seules les provinces atlantiques, dont les activités agricoles combinées équivalent au quart de celles du Québec, ont pu obtenir mieux: 8,15 p. cent.

Ce sont de loin les banques à charte qui viennent en tête avec des prêts directs totalisant \$9 042 000 000, dont \$1 082 000 000 au Québec, suivies par Ottawa, avec \$4 733 000 000 (\$462 000 000 au Québec), puis les divers orga-

nismes des provinces avec \$2 376 000 000.

L'on peut noter sur ce point la faible participation du ministère de l'Agriculture du Québec qui n'a prêté que \$151 000 000 soit seulement 6,4 p. cent des versements provinciaux directs, alors que les Prairies (et leur Heritage Fund) accaparent \$1,8 milliard.

Même au chapitre des coopératives de crédit, le Québec et ses caisses populaires ne jouent que pour \$842 000 000 à comparer à \$1 243 000 000 dans les Prairies.

Les organismes publics du gouvernement fédéral et des provinces qui accordent leur aide aux agriculteurs peuvent soit prêter leurs propres fonds soit garantir ceux consentis à leur place par les banques à charte.

Si l'on excepte les provinces atlantiques dont les activités agricoles commerciales ont peu d'ampleur (revenu net de \$207 millions sur un total national de \$3,3 milliards), c'est le Québec qui offre le meilleur rendement entre son financement et ses revenus.

LA DETTE DES AGRICULTEURS EN 1984

(en millions de dollars)

Prêteurs	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
Banques à charte	176	1,082	2,473	4,575	736	9,042
Le fédéral	117	462	1,310	2,653	191	4,733
Les provinces	222	151	186	1,799	18	2,376
Les coopératives	3	842	34	1,243	143	2,265
Autres	59	352	1,222	1,208	345	3,187
Dette totale	577	2,889	5,225	11,478	1,433	21,603
Intérêt sur dette	47	247	502	1,039	139	1,975
Taux moyen	8,15%	8,55%	9,61%	9,05%	9,7%	9,14%
Revenu net	207	799	1,219	1,006	153	3,384
Intérêt divisé par revenu net	22,7%	30,9%	41,2%	103,3%	90,8%	58,4%

Source: Statistique Canada.

À NOTER

AUJOURD'HUI

■ Dernière journée du Salon de l'épargne-placements et du Salon carrières et professions à la Place Bonaventure.

MARDI

■ Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal. Invité: M. Louis Laberge, président, FTQ. Sujet: Le fonds de solidarité. Au Méridien. Renseignements: 288-9090.

MERCREDI

■ Déjeuner-causerie de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec. Invité: M. Marc Robillard, directeur de Ducros, Meilleur, Roy. Thème: Les projets informatiques, un cocheteur. Au Méridien. Renseignements: 418-692-2568.

■ Déjeuner-causerie de l'Association des MBA du Québec. Invitée: Mme Louise Roy, présidente, STCUM. Au Méridien. Renseignements: 288-6942.

■ Déjeuner-causerie de la Société pour le progrès de la Montérégie. Invité: M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce. Au Sheraton le Saint-Laurent. Renseignements: 651-6570.

JEUDI

■ Colloque d'une journée à l'intention des diplômés de H.E.C. portant sur les stratégies de planification fiscale. À l'école des HEC, 5255 avenue De-Cellés. Renseignements: 340-6510 ou 340-6523.

SAMEDI

■ Gala des Mercuriades 86 à la Place des Arts.



Salon CARRIÈRES ET PROFESSIONS

présente par L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

- ### ACTIVITÉS DU SALON
- ★ Stand thématique sur les options gagnantes. Présenté par Emploi et Immigration Canada.
 - ★ Pavillon de l'industrie aérospatiale au Québec. Présenté par CAMAQ.
 - ★ Pleins feux sur la formation professionnelle.
 - ★ Clinique sur les techniques d'entrevues et la préparation d'un C.V. Présentée par l'Association des professionnels en ressources humaines.
 - ★ Les femmes et le marché du travail.
 - ★ Le pavillon des jeunes diplômé(es). Dialogue avec des jeunes qui réussissent.
 - ★ Atelier de graphologie.
 - ★ Comment lancer son entreprise.
 - Comment choisir une franchise.
 - L'entrepreneurship féminin.
 - Les coopératives de travail.
 - Création d'entreprises en haute technologie.
 - ★ Conférences sur:
 - l'éducation
 - l'emploi
 - la planification de carrière
 - ★ L'industrie du textile. Une révolution technologique.
 - ★ Conseils gratuits des orienteurs professionnels.
 - ★ Information sur les stages à l'étranger.

MINI-THÉÂTRE CARRIÈRES et PROFESSIONS

LES CONFÉRENCES et FORUMS AUJOURD'HUI

12h10	Les programmes courts à l'université
13h10	Le libre-service des centres d'emploi du Canada
14h10	Une carrière pour vous aussi madame
15h10	Forum sur l'éducation Diplôme ou Expérience?
16h10	Un carrière pour vous aussi madame
17h10	Les carrières à l'étranger
18h10	Les carrières en publicité
19h10	Le potentiel de carrière et ses trois composantes
19h40	Forum sur l'emploi Création d'emplois: Technologie ou Services?
20h40	La consultation de carrière: Essentielle ou superflue!



7 au 11 FÉVRIER
PLACE BONAVENTURE
 VENDREDI AU DIMANCHE: 12h à 22h - LUNDI, MARDI: 10h à 22h

la presse CKAC 73 cftm 10 LA TÉLÉVISION DE MONTRÉAL

Le Salon CARRIÈRES & PROFESSIONS

PLACE BONAVENTURE du 7 au 11 février 1986

10 témoignages de succès!

vendredi 7 février	dimanche 9 février	mardi 11 février
14h10 Mlyse Duvall, Multi D	14h10 Sylvie Dion, Banque Royale	14h10 Pierrette Bousin, Geston Neussin Inc.
16h10 Nicole Pagnou Goyette, Pagnou Goyette et Associés	16h10 Monique Carbel, Merrier, Beauregard, Merrier	16h10 France Descoteaux, Fromagerie Merbel
samedi 8 février	lundi 10 février	
14h40 Aline Lavioie, Garage Leonard Lavioie	14h10 Régine Bouchard, La Fatoemore	
16h10 Gusto Desmarais, Ahtler Amk Inc.	16h10 Monique Charbon, Le Châlier	

7 au 11 FÉVRIER
PLACE BONAVENTURE

VENDREDI AU DIMANCHE: 12h à 22h - LUNDI, MARDI: 10h à 22h

la presse CKAC 73 cftm 10 LA TÉLÉVISION DE MONTRÉAL

PERRUQUES FIRST LADY

30.00 DE RABAIS

Ordinaire 80⁰⁰
4999 ch.

Pourquoi pas une nouvelle allure mode? Quelques-unes de nos perruques les plus populaires sont réduites de 30,00.

Longues ou courtes, vous choisissez la vôtre parmi un grand choix de teintes. Hâtez-vous, car cette offre ne dure pas longtemps.

PERÇAGE D'OREILLES À PRIX SPÉCIAL

Nous vous perçons les oreilles et vous posons des dormeuses (boutons) simili-perles que vous choisirez parmi 11 teintes. La permission écrite d'un parent ou tuteur (trice) est requise pour les moins de 18 ans.

Ord. 14⁹⁵
749 ch.

En vigueur jusqu'au 22 février.

Rayon 012. Perçage d'oreilles seulement à Rockland, les ven. de 17h à 21h; les sam. de 10h à 17h. (Pas à Chicoutimi).

la Baie

«AXEP» 500\$ D'ÉPICERIE de CKAC 73 et la presse

50 BONS DE 500\$ UN TOTAL DE 25 000\$ DE BONS D'ÉPICERIE

Pour participer

- Remplissez le coupon de participation ci-contre et retournez-le à l'adresse indiquée.
- Les coupons seront publiés du lundi au vendredi jusqu'au 18 février 1986.
- Le texte des règlements est disponible à LA PRESSE, à CKAC et chez les marchands AXEP participants.
- L'attribution des 50 bons d'épicerie de 500\$ se fera à l'émission de Jacques Proulx, du lundi au vendredi, entre 6 h 30 et 8 h 45, du 20 janvier au 21 février, à raison de deux (2) par jour.

«Concours Axep»
 CKAC / 73
 C.P. 7272 Succursale A
 Montréal, Québec H3C 3L4

Nom _____ App _____
 Adresse _____
 Ville _____ Age _____
 Code postal _____ Tél. _____

Je suis abonné(e) à LA PRESSE
 J'achète LA PRESSE en kiosque

CKAC 73 AXEP LA TÉLÉVISION DE MONTRÉAL

On saura bientôt si Jake Epp veut vraiment faire la vie dure à l'industrie du tabac

OTTAWA (d'après CP) — Au cours des prochains mois, le ministre de la Santé, M. Jake Epp, aura l'occasion de démontrer s'il est vraiment sérieux quand il parle de rendre la vie difficile à l'industrie du tabac.

A plusieurs reprises depuis l'automne dernier, le ministre a fait allusion à ses intentions en ce sens, mais il n'entend pas en divulguer davantage avant que le conseil des ministres n'ait approuvé certaines propositions.

Les prédécesseurs libéraux de M. Epp à la Santé aimaient bien dénoncer le tabagisme, mais ils n'en sévissaient pas plus pour

autant, sauf de consacrer quelques mesquines sommes à de la réclame publicitaire contre le fumage.

Quant aux éventuels alliés du ministre dans sa lutte contre le tabac, ils n'accordent pour le moment guère plus de confiance aux conservateurs que s'en étaient mérités les libéraux.

D'abord une loi

De toutes les initiatives que pourraient prendre les conservateurs et qui seraient susceptibles de rallier l'ensemble des adversaires du tabagisme, sans doute la plus forte serait-elle une loi fédérale du tabac, destinée à pla-

cer l'industrie sous la régie du gouvernement, en même temps que des hausses de taxes, prévues à l'avance, viseraient à dissuader les fumeurs.

Le Conseil canadien du tabac et de la santé et l'Association des droits des non-fumeurs exercent des pressions auprès de M. Epp pour qu'une loi vienne remplacer le code volontaire tant critiqué du Conseil canadien des manufacturiers de tabac.

Au dire de leurs adversaires, il est de notoriété publique que les manufacturiers enfreignent leur propre code chaque fois qu'ils en ont l'occasion.

TIRAGE LE 14 FÉVRIER 1986 À MIDI

Regardez l'émission Montréal en direct aujourd'hui



nom de votre banque _____ No. de compte _____
 adresse _____
 ville & code postal _____

la loto du coeur

(montant souscrit) _____ 100 dollars

Si vous désirez un reçu, cochez

Postez dans une enveloppe affranchie à

LA LOTO DU COEUR
 ST-LUC
 J0J 2A0

Signature _____
 adresse _____
 ville & code postal _____

No. de tel: _____

La Fondation LE RENFORT vous dit merci!

Cette semaine à Place Bonaventure

Les Galeries Bonaventure

À l'occasion de la campagne du grand coeur les marchands de Place Bonaventure et la Fondation du Québec des maladies du coeur vous présentent des démonstrations sur la prévention des maladies du coeur, du 10 au 13 février au Niveau Métro. Participez également à notre concours de la Saint-Valentin. De nombreux prix à gagner dont une fin de semaine pour deux à l'hôtel Le Bonaventure Hilton. Tirage — le 14 février à 13h00, et de plus, à 12h30, un tour de chants avec MICHEL LOUVAIN au Niveau Métro.

Hall d'Exposition

Salon de l'Épargne-Placements. Jusqu'au 11 février. Ouvert au public.

Salon Carrières et professions. Jusqu'au 11 février. Ouvert au public.

Rendez-vous '86. 16-19 février. Commerçants seulement.



MAIGRIR

LORSQUE VOUS VOUS JOINDREZ

AUX WEIGHT WATCHERS

VOUS RECEVREZ UN CADEAU VALANT 11\$



L'agenda de Marilyn et ses recettes favorites 1986 vous sera offert gratuitement lorsque vous joindrez un groupe Weight Watchers du Québec.

L'agenda de Marilyn et ses recettes favorites vous offre de multiples façons de rendre agréable le programme de contrôle de votre poids. En plus d'une présentation agréable et d'une lecture facile, il vous offre beaucoup d'espace pour y enregistrer le calendrier de vos activités et vérifier votre emploi du temps en un clin d'oeil. Un programme de chaque semaine, vous trouverez une exquisite recette-minuteur.

OFFRE LIMITÉE

WEIGHT WATCHERS.

- Aucun contrat 15\$
- Frais d'inscription 7\$
- Classe hebdomadaire 22\$
- Total 22\$
- 1ère classe maintenant 22\$

Pour MONTRÉAL 727-3788

ACHETEZ 12 SEMAINES POUR LE PRIX DE 10

AVEC LE PLAN SUPER-ÉPARGNE

COMPTANT OU MANDAT SEULEMENT

Weight Watchers Int. Inc. 1982, propriétaire de la marque de commerce THE WEIGHT WATCHERS.

C'est la semaine du coeur à Place Bonaventure

Venez participer à une semaine remplie d'activités.

Cliniques et démonstrations présentées par la Fondation du Québec des maladies du coeur destinées à améliorer la condition de votre coeur.

Venez rencontrer Michel Louvain qui offrira un tour de chants des plus belles chansons d'amour.

le vendredi 14 février à 12 h 30



Participez à notre concours: "Coeur à Coeur"

Vous pourriez gagner l'un des sept prix offerts, dont une fin de semaine d'amoureux à l'hôtel Bonaventure Hilton International. Coupons de participation disponibles dans tous les magasins.

Tirages: le vendredi 14 février à 13 h 00 niveau métro

Règlements complets disponibles aux bureaux d'administration de Place Bonaventure



VOUS
SONGEZ
À UN
REÉR?
VOUS ÊTES
EN BONNES
MAINS
AVEC
ALLSTATE.^{MC}

Si vous songez sérieusement à planifier votre retraite, lisez ceci...

Parmi tous les régimes d'épargne retraite qui sont offerts, trouver celui qui vous convient le mieux peut s'avérer chose difficile. Avant de prendre une décision, consultez donc votre représentant Allstate pour discuter de vos besoins. Tout comme vos assurances, votre REÉR sera «en bonnes mains» avec Allstate.

Nous vous expliquerons comment la loi de l'impôt vous aide à faire des économies pour l'avenir grâce aux exemptions de contribution qui permettent de différer vos impôts jusqu'à ce que vous utilisiez vos économies. Et une fois que vous aurez passé en revue les divers choix, vous serez en mesure de prendre la décision la plus avantageuse pour vous.

Vous ne pourrez qu'apprécier les taux d'intérêt très compétitifs d'Allstate, sans oublier notre «clause d'invalidité», une option qui assure la continuité des paiements de votre REÉR si jamais un accident ou la maladie vous empêchent de travailler.

Alors n'hésitez pas: voyez un représentant Allstate dès aujourd'hui ou appelez-nous afin de fixer un rendez-vous à domicile. Profitez donc du REÉR Allstate...sinon, vous risquez de manquer une occasion fort avantageuse. SI VOUS VOULEZ QUE TOUT SOIT EN BONNES MAINS...FIEZ-VOUS À ALLSTATE.

Pour plus de renseignements, appelez à frais virés au 0-514-325-7229.



Allstate du Canada Compagnie d'assurance-vie.
^{MC}Allstate, Compagnie d'assurance.

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

Pour cette chronique, veuillez adresser vos lettres comme suit: «Quoi faire aujourd'hui» LA PRESSE, 7, Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9

COLLECTES DE SANG
Le 10 février, à Saint-Thérèse, Cégep Lionel-Groulx, salle du C.A., local L-116, 100, rue Duquet, de 10 h à 16 h 30.
Le 11 février, au Forum, 2313 ouest, rue Sainte-Catherine, de 10 h à 19 h 30.

CONFÉRENCES
Le Collège Montmorency, 475, boulevard de l'avenir, à Laval, présente trois causeries: «Le ski de fond», le 10 février, 10 h 30; «L'assistance aux personnes vivant la dernière étape de leur vie», le 11 février, à 19 h 30; «Initiation au patrimoine lavalois», le 11 février, à 19 h 30.
Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise une série de cinq rencontres sur le thème «Le plaisir en sexualité», le lundi à 19 h, le 10 février, à 10 h 30.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.
Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.
Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise deux rencontres sur l'auto-examen, les 10 février, 5 mars, à 19 h. Coût 20\$.

Le CLSC Longueuil-Est, organise une séance d'information sur les maladies cardio-vasculaires, le 10 février, à 19 h, au 388, rue Lamarre, à Longueuil. Inscription obligatoire: 463-2850, poste 202.

Le CLSC Longueuil-Est, 388, rue Lamarre, à Longueuil, tient des séances de dépistage de troubles visuels chez les enfants de six mois à quatre ans. Prendre rendez-vous: 463-2850, poste 202.

L'Institut de recherches cliniques de Montréal présente une conférence médicale gratuite ouverte au public sur le thème «Les mécanismes de contrôle neuroendocrinien régissant la sécrétion rythmique de l'hormone de croissance», donnée par le Dr Gloria Tannerbaum, du Département de neuroendocrinologie de l'Hôpital de Montréal pour enfants, le 10 février, à 10 h 30, à l'auditorium Jacques-Genest de l'Institut, 110, ouest, avenue des Pins.

Le Centre de santé des femmes de Montréal, 16 est, boulevard Saint-Joseph (842-8903) organise une série de cinq rencontres sur le thème «Le plaisir en sexualité», le lundi à 19 h, le 10 février, à 10 h 30.

L'Équipe de Relations invite le public à une réunion sur la situation haïtienne pour amorcer une action solidaire rapide. Il y aura discussion notamment sur les besoins de l'Église haïtienne dans la conjoncture actuelle et «La portée de l'aide canadienne». C'est à la Maison Bellair, 25, ouest, rue Jarry (métro Jarry), le 10 février, à 19 h 30. Entrée gratuite.

Le Club des lecteurs de la Bibliothèque Municipale de Longueuil invite le public à une discussion portant sur le livre «Journal 1979-1983» de Abit Cléo Roubaud, le 10 février, à 19 h 30, le lundi, au 100 ouest, rue Saint-Laurent, à Longueuil. Renseignements complémentaires: 646-8611.

Le Gesto présente une rencontre sur le thème «Les psaumes, une prière pour aujourd'hui», avec le père Jean L. Archevêque, s.j., à 19 h 30, le 10 février, à la salle du Gesù, 1200, boulevard des Laurentides, local 101, stationnement rue Saint-Alexandre. Les frais sont de 2 \$ par chaque soirée. Renseignements complémentaires: 866-2305.

L'Université McGill présente une conférence de M. Thomas Pavey, romancier, intitulée «In Defense of Censorship», le 10 février, à 19 h, au local 232 du pavillon Leacock.

Le CLSC Métro tient une séance d'information sur le logement le 10 février, à 19 h, ainsi qu'une conférence sur les Services communautaires catholiques, 1 857, ouest, boulevard de Maisonneuve (métro Guy). Les principaux sujets traités sont: les hausses de loyer, les relocations, les services de la région du logement, les services de l'aide juridique.

L'Association des Déprimés anonymes invite les personnes souffrant de dépression à participer à des réunions sous la responsabilité d'animateurs et d'animatrices permettant d'explorer ensemble diverses facettes de la dépression, les rencontres, les témoignages, les succès, la prévention et d'être plus en mesure de se donner les moyens d'en sortir. Des réunions se tiennent les lundis, à 19 h 30, au CLSC Ahuntsic, 1 649, est, rue Fleury. On peut joindre l'association 24 heures par jour et sept jours par semaine en composant le 937-3581.

Le regroupement des séparés et divorcés de l'Ouest tient une séance d'information sur le thème «Le mariage du siècle», le 19 h, 21 h.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

Le Centre culturel Calixa-Lavalée, 3 819, avenue Calixa-Lavalée offre aux adultes un atelier d'impression gestuelle. Renseignements: 872-3947.

SPECTACLES CINÉMA

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Les Goinnes», 12 h, 16 h, 19 h 50. «Histoire sans fin», 14 h 10, 18 h 05, 22 h.
CINÉMA DE PARIS: «Iron Eagle», 12 h, 14 h 35, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.
CINÉMA DU PARC (1): «Witness», 19 h, 21 h 10.

CINÉMA DU PARC (2): «Prizzi's Honor», 19 h, 21 h 20.
CINÉMA DU PARC (3): «Powers», 19 h, 21 h 20.
CINÉMA DU VILLAGE: «Getting it», 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 18 h 15, 20 h, 21 h 45.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE GUY-FAVRE: «Roché», 13 h 30, 16 h 15,

LA COMMISSION PARIZEAU SUR LES MUNICIPALITÉS :

Après les grands bouleversements de la décennie, il faut repenser le pouvoir local



FLORIAN BERNARD

Il y a eu davantage de bouleversements dans le monde municipal au cours des dix dernières années que durant le siècle précédent. Depuis 1976, avec l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, les structures et le fonctionnement des villes ont été complètement transformés. Une kyrielle de nouvelles lois et de réformes majeures, sans compter plusieurs nouvelles régions ou commissions, ont radicalement transformé le pouvoir local.

Face à cet ensemble de législations, mais surtout dans le but de préparer l'avenir et de redéfinir le pouvoir local, l'Union des municipalités du Québec a créé une commission d'enquête dont elle a confié la présidence à l'ancien ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Il ne s'agit pas d'un choix fortuit. M. Parizeau a été à la source de la réforme fiscale des municipalités et de plusieurs lois majeures. Il connaît parfaitement tous les dossiers.

En dix ans, le monde municipal a dû s'adapter aux exigences d'une nouvelle loi sur l'aménagement (loi 125), une loi sur le zonage agricole (loi 90), une loi refondue de l'environnement, une réforme de la fiscalité, une nouvelle loi concernant l'évaluation foncière, la création de municipalités régionales de comté, une refonte de la loi des cités et villes et du code municipal, une nouvelle loi sur les bibliothèques, etc.

Un mandat clair

Le mandat de la commission est clair. Dans les termes mêmes du document préparé par l'UMQ, elle doit consulter l'ensemble des municipalités du Québec, les MRC, les communautés urbaines, les contribuables, les associations et les organismes sur l'avenir des villes, les services dispensés, le financement, la sécurité, les arts et la culture, l'aménagement, et toute autre question touchant les gouvernements locaux.

Pour le président de l'UMQ, M. Jean Corbeil, les travaux de cette commission auront une signification historique pour l'ensemble du monde municipal. Des réponses devront être apportées à des questions qui soulèvent la controverse ou qui sèment l'inquiétude chez les élus. Par exemple, les municipalités régionales de comté (MRC) supplanteront-elles graduellement les villes et villages et seront-elles éventuellement transformées en officines ministérielles qui grugeront l'autonomie locale? Les contribuables pourront-ils continuer à assumer les énormes coûts des services municipaux, notamment ceux de la police et du transport en commun? Faudra-t-il instituer de nouvelles avenues de taxation ou décréter un impôt municipal sur le revenu? Comment concilier le monde rural avec le monde urbain ou les déchirements se font de plus en plus sentir? Les villes menacent-elles, à cause de l'urbanisation massive qu'elles entraînent, la survie de certaines zones rurales? Inversement, comment concilier les activités agro-alimentaires avec l'environnement des villes? On songe par exemple à la dégradation des rivières par le purin de porc et à l'épandage massif d'insecticides à proximité des zones densément peuplées.

D'autres dossiers

D'autres dossiers seront analysés par la commission, notamment ceux touchant les assurances, la syndicalisation des employés municipaux, la régionalisation des services municipaux, les bibliothèques, l'aménagement du territoire et le zonage, le transport en commun et le transport scolaire, la formation des élus municipaux, les principes d'adoption des règlements, la consultation des citoyens, la vie des quartiers, etc.

Les dirigeants municipaux ont aussi demandé à la commission de redéfinir une sorte de « nouveau contrat » entre les villes et le gouvernement. Juridiquement, en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les municipalités sont des créatures des législations pro-

vinciales et n'exercent que les pouvoirs que ces dernières veulent bien leur déléguer. Cette définition a souvent fait l'objet de débats animés au cours des dernières années. D'une part les villes ont été dans l'obligation d'assumer des responsabilités de plus en plus diversifiées et onéreuses, tandis que d'autre part elles n'arrivaient plus à obtenir des sources adéquates de financement. La réforme fiscale n'a pas tout réglé. Loin de là. La taxe foncière frappe durement une catégorie particulière de contribuables, les petits propriétaires, tandis que la grande industrie, au goût de plusieurs, devrait contribuer davantage au financement des villes, surtout dans le secteur de la lutte contre la pollution, le transport en commun, etc.

Par le moyen d'audiences publiques, la commission entreprendra l'une des plus vastes consultations dans l'histoire du monde municipal. Les membres de la commission sont, outre M. Parizeau, président, M. Guy Massicotte, docteur en histoire et recteur de l'Université du Québec à Rimouski, Mme Jeanne Mary Wolfe, professeur d'urbanisme à l'Université McGill, M. Pierre Lortie, ex-président de la Bourse de Montréal et membre de l'Institut C. D. Howe, M. Jean-Pierre Hogue, professeur aux H.E.C. et psychologue industriel, M. Denis Desautels, comptable agréé, et M. Laurent Caron, ex-maire de Saint-Anselme de Dorchester. Deux personnes assurent la permanence de la commission, M. Jean Buron, consultant en administration, et Mme Rita Bissonnette, politologue spécialisée en affaires municipales.

Première rencontre

Une première séance publique pour la région de Montréal aura lieu le mercredi, 12 février, à compter de 10h le matin, à l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal. Les organismes ou les particuliers qui voudraient s'adresser à la commission ou présenter un mémoire doivent signaler leur intention en téléphonant au 871-2476. Après ses audiences en province, la commission siégera de nouveau à Montréal, en fin de mandat, vers la mi-juin.



L'ancien ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a assumé la présidence d'une commission d'enquête qu'a créée l'Union des municipalités afin de préparer l'avenir et de redéfinir le pouvoir local.

LES TAUX D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ AUGMENTENT DE FAÇON « MIROBOLANTE »

C'est la panique dans l'assurance commerciale!



JEAN-PIERRE BONHOMME

Le monde de l'assurance commerciale est en panique. Les compagnies d'assurance arrivent mal à faire des profits et elles hésitent à couvrir les risques de responsabilité publique que les organisations publiques et privées encourrent dans l'exercice de leurs activités. Les taux d'assurance de responsabilité à l'égard des tiers augmentent de façon « mirobolante » selon les termes mêmes du Bureau d'assurance du Canada.

Certains assureurs spécialisés, ceux du camionnage notamment, pour prendre un premier exemple, parlent d'une situation « alarmante ». La restriction du marché et la hausse des prix provoquent une crise qui menace une part du courtage dans son existence même. Il y a cinq ans il en coûtait \$5 000 annuellement pour assurer un camion ordinaire transporteur de lait pour le double risque des dommages à l'assuré et à autrui. Aujourd'hui il en coûte \$17 000 et ces taux fluctuent encore à la hausse. Les hausses varient, en ce cas, de 250 à 1000 p. cent!

Situation dangereuse

Cette pression crée du désordre. Plusieurs camionneurs roulent sans assurances. Ceux-ci signent avec un courtier un

contrat d'assurances qui leur donne le droit d'avoir une « preuve » de couverture, c'est-à-dire ce petit papier rose que l'État exige pour décerner les permis nécessaires. Mais, pour faire une économie, ils ne payent pas leurs primes. Cette situation est dangereuse, dit un courtier de Richelieu spécialisé dans le camionnage, M. Gérard Fortier; l'assureur d'une victime d'accident pourrait ainsi ne plus pouvoir être dédommé par le responsable du sinistre. Il faudrait, dit-il, que l'État exige du courtier qu'il l'avise lorsqu'un assuré fait ainsi défaut de payer ses primes. Il faudrait qu'il lui retire cette « preuve » d'assurance. Les fraudeurs, signalent les inspecteurs de l'assurance, d'autre part, ne risquent pas seulement la faillite; ils augmentent aussi le fardeau financier de chacun.

Le désordre, indique encore M. Fortier, pousse même certains courtiers à empêcher quelques grosses primes plutôt que de les faire parvenir aux assureurs; ceux-ci pratiquent donc une forme de fraude grave. Les assurés ne sont alors pas couverts. La Sûreté du Québec, du reste, confirme le fait qu'elle enquête « régulièrement dans quelques cas », surtout depuis la mise en vigueur du nouveau système d'assurance auto sans égard à la faute. Quant aux fraudes ordinaires: un camion qui brûle « par hasard », les assureurs s'entendent pour dire qu'elles se manifestent toujours et qu'elles contribuent à faire hausser le prix des couvertures.

La pollution

Les citoyens doivent savoir, d'autre part, signale le Bureau

des assureurs (BAC) que, même avec l'augmentation des primes, les assureurs ne veulent plus couvrir les risques qui surgissent de la pollution de l'environnement. C'est dire, expliquent les assureurs, qu'un propriétaire de station-service automobile, dont les réservoirs de pétrole souterrains coulent, par exemple, n'est pas couvert même si une loi du gouvernement du Québec l'y oblige. Un voisin, dont l'environnement est ainsi gâché, ne pourra avoir réparation.

M. Fernand Caron, de la direction des assurances générales (inspection des assurances) du ministère des Institutions financières, affirme qu'il existe encore « un certain marché » pour les risques de responsabilité publique relatifs à la pollution, mais il reconnaît que, depuis quelques semaines, celui-ci est « fort rare ». Sa direction, dit-il, « se penche attentivement sur un dossier à cet égard ».

Les municipalités, elles, dont les primes de responsabilité viennent de grimper de 500 p. cent, risquent de se retrouver bientôt sans couverture pour la pollution elles non plus. Le contrat qui les lie principalement à la compagnie Scottish and York — c'est un quasi monopole qui passe par la firme de courtage Marsh and McLennan — pourrait ne plus les protéger contre les catastrophes environnementales. Si, par exemple, l'eau du réseau d'égouts d'une municipalité des Cantons de l'Est devait contenir des fibres d'amiante et porter ensuite atteinte à la santé des citoyens — cela est dans le domaine du possible —

les municipalités devraient porter elles-mêmes le fardeau de cette responsabilité civile. Montréal, signalons-le, s'autoassure à même un fonds particulier.

Hydro-Québec, de même, qui paye \$300 000 par année en primes de responsabilité — elle s'attend d'en payer beaucoup plus ce printemps — même si elle s'autoassure pour les premiers \$50 millions de risques, pourrait ne plus être couverte pour les risques de pollution. C'est la société d'État elle-même qui devrait, par exemple, payer la réparation d'un dommage causé par les fuites de PCB ou de dioxines.

On ne sait pas encore si le projet de l'Union des municipalités — celle-ci veut créer une nouvelle compagnie d'assurance, une « mutuelle », pour s'autoassurer — permettra aux municipalités participantes de couvrir leurs risques de dommage par la pollution. Ce projet de mise en commun des ressources municipales, qui reçoit un bon accueil, n'est en est toutefois qu'au stade de la planification et les actuaires n'ont pas encore reçu mandat de faire les calculs qui s'imposent. Le projet de l'Union des municipalités devrait se traduire par un projet de loi devant être présenté à la prochaine session de l'Assemblée nationale.

De l'imprévu

La pollution de l'environnement! C'est ce champ des responsabilités qui est la principale cause de l'augmentation des primes, indique le vice-président (Québec) du Bureau d'assurance du Canada, BAC, M.

Guy Deschesnes. Les grandes catastrophes internationales, indique-t-il, constituent des fardeaux financiers que les compagnies n'ont pas prévus à temps. Les grandes compagnies internationales de réassurance, celles chez qui nos propres compagnies locales vont diluer leurs risques, n'ont effectivement pas fait de réserves pour les cas de pollution industrielle. Or ceux-ci surgissent partout dans le monde, par le fait de vieilles négligences, et les réclamations abondent. C'est là un problème « de société » dont les grandes compagnies sont responsables au même titre que les citoyens ordinaires eux-mêmes. Les valeurs changent; il n'est plus acceptable qu'un cours d'eau soit considéré comme un dépotier chimique.

M. Guy Monfette, du ministère des Institutions financières du Québec, (inspection des assurances), signale que les pertes des réassureurs internationaux, eu égard à la pollution, ces derniers temps, ont été « lourdes » et augmentent « à un rythme effarant ». Les réclamations de Bhopal, (Union Carbide) s'élèvent à \$5 milliards; celles qui concernent la pollution par l'amiante aux États-Unis (Johns Manville) atteignent \$50 milliards. Ce coût est maintenant réparti par les réassureurs sur l'ensemble des pays du monde et les nouveaux risques ne sont plus couverts. Le coût de la pollution industrielle se reflète donc directement au Canada sur les primes de responsabilité.

MM. Deschesnes et Monfette, par ailleurs, signalent que les citoyens de la présente dé-

cadence veulent vivre dans une société « sans risque ». Ils réclament que tout le monde s'assure à tous les égards; ils s'assurent trop en quelque sorte. La moindre entorse, disent-ils, suffit pour qu'un skieur poursuive le propriétaire d'une station de ski. Et les tribunaux, par ailleurs, accordent en ces cas des dédommements jugés parfois démesurément élevés, à la mode américaine. « La responsabilité de chaque particulier, en matière d'assurance, dit M. Deschesnes, est en tout cas plus importante qu'il le pense ».

Le courtier Gilles Gauthier, quant à lui, cite le cas d'un malade de 14 ans à qui la magistrature a accordé une compensation de \$4 millions à la suite d'une erreur considérée par plusieurs comme « mineure ». Ces faits expliquent en partie, dit-il, pourquoi les primes de responsabilité médicale ont augmenté de 400 p. cent.

Une rencontre

Quoi qu'il en soit des causes, signalent les responsables du monde de l'assurance, les compagnies d'assurance canadiennes ont perdu \$1 milliard en 1984. Les beaux jours d'il y a cinq ans, lorsque l'argent rapportait 22 p. cent d'intérêt, sont révolus; les réserves d'assurance ne rapportent pas. Le député fédéral d'Anjou, M. Alfonso Gagliano, quant à lui, réclame, avec des collègues, la tenue d'une conférence gouvernementale avec les provinces. Cette rencontre, dit-il, pourrait rappeler certaines compagnies d'assurances à l'ordre en les forçant à prendre à charge tous les risques raisonnables.



Le choix de l'heure!

FINANCEMENT DE

8,6%

OU

REMISE EN ARGENT DE

500\$

Obtenez un financement de 8,6% sur les modèles Escort, Lynx, Tempo, Topaz, Mustang, Capri, Thunderbird, Cougar, Ranger, Bronco II 1985-1986 et Merkur 1985. Ce financement est calculé en fonction de la somme totale à verser, et ce, durant toute la durée du contrat, jusqu'à concurrence de 36 mois. L'offre s'applique aux véhicules en stock vendus au détail par le concessionnaire Ford ou Mercury pour plus de renseignements.

Ford vous offre, pour un temps limité, une remise en argent de 500 \$ sur les modèles Escort, Lynx, Tempo, Topaz, Mustang, Capri, Thunderbird, Cougar, Ranger, Bronco II 1985-1986 et Merkur 1985. L'offre s'applique aux véhicules en stock vendus au détail par le concessionnaire. Consultez le concessionnaire Ford ou Mercury pour plus de renseignements.

PLUS

Des économies allant de 113\$ à 1471\$ à l'achat d'ensembles Valeurs Plus pour certains modèles 1986.

**ESCORT · LYNX · MUSTANG · CAPRI
TEMPO · TOPAZ · THUNDERBIRD · COUGAR
RANGER · BRONCO II**

FAITES VITE! LES OFFRES DE FINANCEMENT ET DE REMISE NE SONT EN VIGUEUR QUE POUR UNE DURÉE LIMITÉE.

Faites le choix de l'heure! Rendez-vous chez un concessionnaire Ford ou Mercury dès maintenant.

La qualité, chez Ford, passe avant tout.



*Certains concessionnaires peuvent ne pas être en mesure de livrer immédiatement certains modèles spécialement équipés.

La libération de Nelson Mandela serait « une question de temps »

JOHANNESBURG — La libération du dirigeant noir Nelson Mandela est « inévitable » et il ne s'agit plus que d'une question de temps, a estimé hier son épouse Winnie qui venait de lui rendre visite à la prison. La seule question en suspens est celle de sa date.

Une centaine de militants s'étaient rassemblés autour de la prison Pollsmoor, près du Cap, dans l'espoir que le dirigeant noir serait libéré. Mais, Winnie Mandela a déclaré en sortant, à l'issue d'une visite de 40 minutes à son mari, qu'il n'y avait rien de nouveau au sujet de la libération du leader du Congrès national africain (ANC).

« Il n'y a pas eu de réaction officielle du gouvernement. Mais nous savons tous, je crois, que c'est inévitable pour le gouvernement. Il faut qu'ils le relâchent. C'est juste une question de temps », a-t-elle dit.

Quelque temps plus tôt, l'avocat de M. Mandela, Me Ismael Ayob, avait déclaré à Johannesburg que son client n'avait pas l'intention d'accepter une mesure d'exil et qu'il regagnerait l'Afrique du Sud « par le premier avion » si on l'envoyait à l'étranger contre sa volonté.

M. Mandela est en prison depuis 1963, purgeant une peine d'emprisonnement à vie pour « sabotage et conspiration visant à renverser le régime de Pretoria ». Winnie Mandela a précisé que son mari posait toujours deux conditions à sa libération : celle de tous les autres dirigeants de l'ANC condamnés avec lui à la prison à vie en 1964, et la promesse de ne pas être envoyé en exil à l'étranger.

La situation pourrait peut-être évoluer avant le 20 février. Ce jour-là, en effet, l'Afrique du Sud va tenter de renégocier sa dette extérieure à court et à moyen terme avec un consortium de banques étrangères, dont l'exigence minimale serait précisément la libération de M. Mandela.



« La date, c'est tout ce qui reste à déterminer », semble déclarer Mme Winnie Mandela, qui vient de rendre visite à son mari emprisonné. photo Reuter

En attendant, les signes d'une prochaine libération de M. Mandela sont les suivants :
■ la fréquence même et l'intensité des rumeurs s'y rapportant. Il n'y a pas de fumée sans feu, dit-on ;
■ le président Pieter Botha a

lui-même avancé dans son discours du 31 janvier l'hypothèse d'une libération pour raisons humanitaires, c'est-à-dire sans condition ;
■ cette éventuelle libération a été liée, il est vrai, à celle des deux dissidents soviétiques An-

drei Sakharov et Anatoly Chtcharanski, sans compter celle d'un militaire sud-africain détenu en Angola, le capitaine Wynnand du Toit. Mais M. Botha n'exigeait plus de M. Mandela qu'il renonce explicitement à la violence ;

■ d'autres progrès ont été enregistrés depuis. Et d'abord l'annonce d'un échange Est-Ouest d'espions et de dissidents à Berlin cette semaine, impliquant M. Chtcharanski. Ensuite, des indications selon lesquelles le capitaine du Toit pourrait être libéré à son tour en échange d'un Cubain et de trois Angolais détenus par l'Afrique du Sud ;

■ seul M. Sakharov manque au tableau, mais le prétexte de cette vaste opération multilatérale pourrait servir au gouvernement de Pretoria qui a clairement indiqué à la presse étrangère, la semaine dernière, qu'il souhaitait se débarrasser de son détenu vedette de la prison de Pollsmoor ;

■ la majorité des membres du cabinet de M. Botha se sont prononcés en faveur de cette libération, a-t-on indiqué de source sûre la semaine dernière au Cap.

Il ne resterait donc plus qu'à déterminer le calendrier et le scénario de cet élargissement. Selon des confidences faites à la presse étrangère par deux ministres au moins, le gouvernement sud-africain n'a plus qu'une seule crainte, c'est que le choc de la brusque réapparition de M. Mandela sur la scène politique sud-africaine ne provoque des manifestations de masse difficiles à contrôler et peut-être des flambées de violence.

À moins que le président Botha n'accède aux pressions de la gauche et aux recommandations du dirigeant démissionnaire de l'opposition, M. Frederick Van Zyl Slabbert, qui a préconisé rien moins que la légalisation de l'ANC en vue d'un véritable dialogue entre la minorité blanche et la majorité noire du pays.

— AFP et Reuter



Fidel Castro entouré de partisans, en 1959, lors de sa marche historique sur La Havane, à l'issue de laquelle il devait renverser la dictature de Fulgencio Batista.

Castro saque quatre chefs historiques

LA HAVANE — Le troisième Congrès du Parti communiste cubain s'est terminé ce week-end par un coup de théâtre sans précédent : le départ de neuf membres du Bureau politique, dont quatre dirigeants historiques de la Révolution.

Cette petite révolution dans la Révolution, dont nul ne doute qu'elle a été personnellement orchestrée par M. Fidel Castro, paraît obéir à une double volonté : d'une part régénérer une révolution menacée d'étouffement par la bureaucratie, d'autre part donner l'exemple depuis le haut, y compris en sanctionnant ceux qui devaient l'être.

Le « sang neuf » est venu des jeunes, logiquement, mais aussi des femmes, des Noirs et des Métis. La moyenne d'âge dans le nouveau Comité central est passée de 51 ans à 47 ans, et 41 femmes y ont fait leur entrée, trois d'entre elles figurant au Bureau politique.

La question raciale, jusqu'ici tabou à Cuba, a été spectaculairement résolue avec la présence au Comité central de 28,4 p. cent de Noirs et de Métis pour 34 p. cent de la population cubaine. Jamais le problème de la discrimination raciale, persistant malgré la révolution, n'avait été abordé aussi directement.

Au chapitre des sanctions, on relève les départs de MM. Guillermo Garcia, Sergio del Valle, et surtout Ramiro Valdes, tous dirigeants historiques de la Révolution, déjà écartés au cours des mois précédents de leurs postes, respectivement, de ministre des Transports, ministre de la Santé publique, et ministre de l'Intérieur.

Le départ de M. Jesus Montané, quatrième dirigeant historique écarté du Bureau politique, et qui n'a pas démerité, ne s'explique, selon les observateurs, que par le souci de prouver que personne n'est intouchable ni irremplaçable, et de rendre crédible la politique de rénovation prônée par M. Castro.

L'autre aspect clef de ce Congrès a été le rapport central extrêmement critique lu par le président cubain, où la lutte contre la bureaucratie est revenue comme un leitmotiv, ainsi que l'appel constant à l'efficacité dans le domaine de l'économie.

L'ensemble de ces éléments annonce sans aucun doute de nombreux autres changements dans les prochains mois, estiment les observateurs, non seulement dans le gouvernement et l'administration du pays, mais également vers le réalisme économique.

— AFP

FRANCE

Mitterrand et Barre ou le combat des chefs

PARIS — Deux fortes personnalités, le président François Mitterrand et l'ancien premier ministre Raymond Barre, franc-tireur de l'opposition, orchestrent la campagne pour les élections législatives du 16 mars qui se déroule depuis deux mois de façon complètement atypique.

Dénouée des traditionnels débats à thèmes, cette campagne se déroule hors des sentiers battus autour d'une question inédite : comment sera gouvernée la France, une fois rendu le verdict des urnes. Un mot-clef, présent dans tous les débats, est attaché à cette interrogation : la « cohabitation » éventuelle entre le président socialiste, M. Mitterrand, qui entend rester à son poste jusqu'à l'expiration de son mandat en 1988, et un gouvernement de droite reflétant la volonté des électeurs. Actuellement, les intentions de vote demeurent favorables à l'opposition en dépit d'une remontée des socialistes dans les sondages, en janvier.

M. Mitterrand, qui s'est imposé comme la figure de proue de la campagne socialiste, a très vite tracé les limites d'une éventuelle cohabitation en décrétant intouchables les acquis économiques et sociaux que l'on doit au gouvernement socialiste (décentralisation, retraite à 60 ans, semaine de 39 heures, cinquième semaine de congés payés, formation professionnelle) dont il s'affirme le rempart.

Au-delà de cette campagne pour les législatives, c'est un véritable combat des chefs qui se mène dans la perspective de l'élection présidentielle prévue pour 1988. Cette surenchère dans les enjeux a notamment pour conséquence de marginaliser les autres partis, comme le Parti communiste et le Front national d'extrême-droite, privés de leurs thèmes électoraux habituels.

Logiquement, la campagne officielle, qui débutera le 24 février à la radio et à la télévision, devrait donner un tour plus traditionnel au débat électoral, chacun des partis en lice pouvant faire valoir son programme dans le cadre des temps d'antenne impartis.

— AFP

MALGRÉ LES MENACES DE REPRÉSAILLES LIBYENNES

El Al n'a modifié aucun de ses couloirs aériens

JÉRUSALEM — La compagnie israélienne El Al n'a changé aucun des couloirs aériens qu'elle emprunte pour ses vols en direction de l'Europe et des États-Unis après les menaces libyennes de représailles, a déclaré un porte-parole de la compagnie nationale à l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv.

Nos appareils utilisent les couloirs que nous empruntons depuis des années au dessus de la Méditerranée et nous n'avons subi aucun retard particulier, a-t-il ajouté. Le porte-parole n'a toutefois pas démenti les informations publiées par le quotidien israélien *Maariv* (droite), selon lequel le gouvernement grec aurait modifié les couloirs aériens empruntés par les avions civils israéliens survolant son territoire.

Le colonel Mouammar Kadhafi, en décidant huit jours de manœuvres aéronavales dans la

zone contrôlée par Tripoli en Méditerranée, entend répondre ainsi à la fois aux menaces américaines et au détournement, mardi dernier par des chasseurs israéliens, d'un avion civil de la Libyan Airlines. Kadhafi avait annoncé vendredi à la presse qu'il avait donné l'ordre à son armée de l'air d'intercepter tout appareil civil israélien qui volerait à portée des bases militaires libyennes, des avions militaires et, avait-il simplement dit, « au dessus de la Méditerranée ». L'avion libyen intercepté par les Israéliens avait à bord une délégation officielle syrienne.

Les observateurs à Tripoli comme à Jérusalem avaient estimé que la cible des Israéliens aurait pu être les leaders radicaux palestiniens qui se trouvaient à ce moment-là à Tripoli pour une réunion des mouvements « révolutionnaires » arabes, sous l'égide du dirigeant libyen. Ces lea-

ders avaient annoncé, en représailles, des actions contre les avions israéliens et américains, et mis en garde les passagers qui les utiliseraient.

Les Israéliens avaient annoncé ensuite qu'ils prendraient des mesures de protection, notamment en modifiant les voies aériennes suivies par leurs appareils. On ignore toutefois quelles mesures ils ont décidé de prendre après la dernière décision du colonel Kadhafi.

La télévision libyenne a montré samedi soir des chasseurs de l'armée de l'air libyenne s'envolant, selon le présentateur, « jusqu'aux côtes grecques et italiennes ». Elle a montré également une carte où figuraient les couloirs aériens empruntés par les avions civils israéliens se rendant en Europe et qui, toujours selon les Libyens, ont dû être modifiés pour échapper à la menace de représailles de Tripoli.

— AFP et Reuter

PÉRÈS COMPARE ARAFAT AU GRAND MUFTI

Échec des négociations OLP-Jordanie à Amman ?

TEL-AVIV — Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a défini l'impasse à laquelle ont abouti les négociations entre la Jordanie et l'OLP comme un « échec définitif, lourd de signification pour Israël ».

Les déclarations de M. Pérès, rapportées par le journal *Davar* (syndicats-travailleurs), sont la première réaction officielle à l'échec, selon des informations en provenance d'Amman, des négociations entre la Jordanie et l'OLP et qui, d'après *Davar*, « sonne le glas de l'option jordanienne » pour une solution du problème palestinien.

M. Pérès, qui avait pris la parole au cours d'une réception à Tel-Aviv, à l'occasion de la parution d'une nouvelle biographie de David Ben Gourion, le fondateur de l'État hébreu, a déclaré « qu'au moins, cette fois-ci, personne n'oserait plus rejeter l'échec de ces négociations sur Israël ». Il a souligné la « similitude saisissante entre la position d'Arafat à l'égard du roi Hussein avec celle, 40 ans auparavant, du grand mufti de Jérusalem, partisan de l'opposition à outrance à toute solution négociée. Le grand mufti avait saboté tous les



Shimon Pérès

efforts du roi Abdallah (le grand-père du roi Hussein) pour un accommodement avec les responsables juifs entrepris avant même la proclamation de l'État d'Israël », a dit M. Pérès.

Il a souligné qu'à cette époque, face au refus palestinien, David Ben Gourion avait riposté en défiant les Arabes et en proclamant l'indépendance d'Israël ; nous devons cette fois-ci également prendre des initiati-

ves unilatérales et trouver le moyen d'une coexistence avec les Palestiniens fondée sur le respect mutuel et la coexistence pacifique ».

« Cela signifie que dans l'attente d'une solution négociée de plus en plus hypothétique, nous devons permettre aux habitants des Territoires (Cisjordanie et Gaza) d'administrer leurs propres affaires », a dit M. Pérès tout en soulignant qu'il ne fallait pas donner aux Palestiniens le sentiment que cette autonomie leur était imposée par la force.

Selon *Davar*, le premier ministre israélien considère que « l'échec définitif des négociations entre la Jordanie et l'OLP sonne le glas de l'option jordanienne, qui depuis la guerre de juin 1967, a été la pierre angulaire d'une solution négociée du problème palestinien ».

« Pour M. Pérès, cette impasse ne laisse au gouvernement israélien d'autre option que l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés prévue par M. Menahem Begin, mais contrairement aux accords de Camp David, proclamée à titre unilatéral », écrit *Davar*.

— AFP

Des leaders du parti critiquent Mme Thatcher

LONDRES — Plusieurs leaders du Parti conservateur britannique ont profité du congrès des jeunes conservateurs, ce week-end, pour tirer la sonnette d'alarme en critiquant à mots couverts le style et la direction politique du premier ministre, Mme Margaret Thatcher.

En marge du congrès, le leader de la Chambre des communes, M. John Biffen, a lancé une mise en garde contre la rhétorique agressive du parti qui, estime-t-il, risque d'aliéner la majorité modérée dans le pays.

Le ministre de l'Énergie, M. Peter Walker, et l'ancien ministre de la Défense, M. Michael Heseltine, s'adressant directement aux jeunes conservateurs à Blackpool (nord-ouest de l'Angleterre), ont quant à eux appelé à un changement de politique, notamment pour endiguer le chômage qui touche près de 3,4 millions de Britanniques.

M. Heseltine, dont la récente démission du gouvernement a précipité l'affaire Westland, a été accueilli aux cris de « traite » par nombre de jeunes conservateurs, pour beaucoup partisans inconditionnels de la « dame de fer ». L'ancien ministre a toutefois averti que le gouvernement ne devait pas faire preuve d'arrogance face au problème du chômage, ajoutant qu'il fallait créer un « capitalisme au grand cœur », conscient de ses responsabilités.

Le président du parti, M. Norman Tebbit, a appelé pour sa part au ralliement des troupes autour du premier minis-

tre, évoquant le péril d'un retour du Parti travailliste au pouvoir sous le couvert d'un gouvernement de coalition avec l'alliance des libéraux et des sociaux-démocrates. « Tout vote pour les libéraux ou les sociaux-démocrates serait un vote pour mettre les travaillistes au pouvoir », a affirmé M. Tebbit.

Le Parti conservateur est nettement en recul dans les sondages d'opinion depuis le début de l'affaire Westland, en janvier dernier. En cas d'élections générales, prévues au plus tard pour juin 1988, les conservateurs perdraient leur majorité parlementaire et pourraient être remplacés au gouvernement par une coalition entre les travaillistes et les partis de l'alliance.

Mme Thatcher, depuis bientôt sept ans à la tête du pays, fait de plus en plus figure de personnalité « extrémiste et controversée », souligne dans une étude le professeur Dennis Kavanagh de l'université de Strathclyde, en Écosse. Son style de gouvernement — elle est à présent le premier ministre britannique le plus longtemps en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale — se prête bien aux moments de crise, lorsqu'il s'agit de s'opposer à un général argentin, à des Irlandais grévistes de la faim, ou encore à des mineurs en grève. Mais sa force même de caractère risque à terme de se retourner contre elle. Le parti et l'opinion publique lui préférant un leader plus conciliant, estime M. Kavanagh.

— AFP

**AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES
SOUSSIONS**

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GEP-86-19003 pour 10 h 30 heures de Montréal le mardi 4 mars 1986

ADDITIONS ET MODIFICATIONS D'APPAREILLAGE DE COMMANDE DANS DIVERS POSTES ET CENTRALES POUR LES CER

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 15 000 \$

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE ÉQUIPEMENT
Direction
Achats et Contrats
Service des contrats
855, rue Sainte-Catherine est
3e étage
Montréal (Québec) Canada
H2L 4P5

Pour renseignements:
Téléphone: (514) 289-5903

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur,
Achats et Contrats
Michel De Broux

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
Numéro 200-03-002570-854

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: NOTOIRE-ADJOINT
CLUB MONT SAINT-ANNE INC.
500, boulevard Beauséjour
Beauséjour, P.Q.
Partie demanderesse

HENRI RICHARD
10300, Terrasse Fleury
24 Montréal
District de Montréal
Partie défenderesse

DAME GHISLAINE ROY
10300, Terrasse Fleury
24 Montréal
District de Montréal

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTMORENCY MIS EN CAUSE

ASSIGNATION
ORDRE est donné à HENRI RICHARD et DAME GHISLAINE ROY de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de justice de Québec, salle 1.24.300, boul. Jean-Lesage, Québec, G1K 8K6, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LA PRESSE de Montréal.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention des défendeurs.

Lieu: Québec
Date: 29 janvier 1986

Denis Demers, p.c.s.d.q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
Numéro 200-03-002559-859

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: NOTOIRE-ADJOINT
CLUB MONT SAINT-ANNE INC.
500, boulevard Beauséjour
Beauséjour, P.Q.
Partie demanderesse

MARC ST-PIERRE
1717, rue des Pins
Ville Lemoyne
District de Québec

DAME MICHÈLE DUSSAIGNE
1717, rue des Pins
Ville Lemoyne
District de Québec
Partie défenderesse

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTMORENCY, 8032, avenue Royale Château-Richer, district de Québec

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARC ST-PIERRE et DAME MICHÈLE DUSSAIGNE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de justice de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, salle 24, Québec, G1K 8K6, dans les (30) trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LA PRESSE de Montréal.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention des défendeurs.

Lieu: Québec
Date: 29 janvier 1986

Denis Demers, p.c.s.d.q.

ARCHAMBAULT (Flora)
BEAULNE (Rose)
BENOIT (Jeanne)
BRADETTE (Germaine)
CARRIÈRE, Fernande
CHAMPEAU (Me Albert)
CHRÉTIEN
(Jean-Marcel)
CLAVET (Gilles)
DAUKSA (Stasys)
DUBOIS (Soeur)
Anne-Marie (C.N.D.)
FIFLE (Émile)
GASCON (John)
Gaspard Alphonse)
GUÉRIN (Lucienne)
née Hébert)
HASPECK (Rina)
LEBLANC (Aurore)
LEFEBVRE (Philippe)
LÉVESQUE (Yves)
LOISEAU (Yvette)
PAGÉ (Maurice)
PERREAULT (Donat)
PERREAULT (Laurette)
PILON (Laurette)
THÉROUX (Victoria)

ARCHAMBAULT (Flora)
A Montréal, le 8 février 1986, à l'âge de 94 ans, est décédée Rose Hebert, épouse de feu Fernand Archambault née Flora Archambault. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Madeleine (feu Bernard Marcotte), Marcel (Lucille Mignault), Lauréanne (Roger Théroux), Guy (Jeanne Barrette) et Jean-Louis ainsi que plusieurs petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi le 11 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée** 2095, rue de Salaberry pour se rendre à l'église St-Joseph-Bordeaux, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

BEAULNE (Rose)
A Montréal, le 9 février 1986, à l'âge de 81 ans, est décédée Rose Hebert, épouse de feu Fernand Beaulne, elle laisse dans le deuil sa soeur Blanche ainsi que ses neveux et nièces et cousins. Exposé à la résidence funéraire **Magnus Poirier Inc.** 10526, St-Laurent. Les funérailles auront lieu mercredi, le 12 en l'église St-Benoît et de là au cimetière d'Alexandria, Ontario.

BENOIT (Jeanne)
A Montréal, le 8 février 1986, à l'âge de 81 ans, est décédée Jeanne Pilon, épouse de feu Henri Benoit. Elle laisse ses enfants: Thérèse (épouse de Charles Ashton), Marc (époux de Denise Vinet), Claudette (épouse de René Grenier), Suzanne (épouse de Gilles Lussier), ses petits-enfants: Daniel (son épouse Line), Hélène, Alain (son épouse Sylvie), Pierre Stéphane, Michel, un arrière-petit-fils: Jean-Daniel, sa soeur Lucienne (épouse de Richard Martin) de Ansonia, Connecticut, son frère Armand Pilon ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 11 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Alfred Dalloire Inc.** 3254, rue Bellechasse pour se rendre à l'église St-Eugène, où le service sera célébré à 14h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17h à 19h.

DAUKSA (Stasys)
A l'Hôpital Sacre-Coeur, à Montréal, le 8 février 1986, à l'âge de 77 ans, est décédé Stasys Dauksa, époux bien-aimé de feu Grazina Petrolas, leur bien-aimée de Maria et Saulius, grand-père de Rasa et Emmanuel. Lui survivent aussi son épouse Mignonne Desrosiers et ses enfants Francine, Alain, Claudette, Louis et Danièle. Exposé au salon funéraire **J.F. Wilson & Sons** 5784, Avenue Verdun Verdun. Les funérailles auront lieu à l'église Our Lady Gate of Dawn, mardi le 11 février à 10h a.m. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges. Visites lundi de 1h à 9h p.m.

BRADETTE (Germaine)
A Montréal, le 9 février 1986, à l'âge de 89 ans, est décédée Germaine Dupont, épouse de feu François Bradette, demeurant à la résidence Robert Cléche, mère de René, Gergette, Juliette, Émile, Fernande, Jeanne, Edmond, Guy, Marcel, Françoise et leurs conjoints ainsi que plusieurs petits-enfants et autres parents. Les funérailles auront lieu mercredi le 12 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Giguère & Tomasso Inc.** 8789, Hochelaga à 9h30, pour se rendre à l'église St-Benoît, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé lundi soir à 7h p.m. Heures de visites: de 2h à 5h, 7h à 10h.

DUBOIS (Soeur Anne-Marie)
(C.N.D.)
A Montréal, le 9 février 1986, à l'âge de 82 ans, est décédée soeur Anne-Marie Dubois (S.S. Thérèse-des-Miracles), native de Ste-Thérèse de Blainville, soeur Dubois a fait profession à la congrégation de Notre-Dame en 1927. Elle laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, des soeurs: Mme Henri Larose et son époux, Mme Laurette Lauzon, une belle-soeur Mme Madeleine Ouellet-Dubois, des nièces: Mmes André Filion, Denise Bedard et Rejean Gagnon et leurs époux ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 12 courant à 14h, en la chapelle de la maison mère, 4873, avenue Westmount, l'inhumation suivra au cimetière de la Côte-des-Neiges. Direction **Alfred Dalloire Inc.**

FIFLE (Émile)
A Montréal, le 9 février 1986, est décédé M. Émile Fifle, époux de feu Annette Duquette. Il laisse sa soeur Gergette Lalumière, ses frères Maurice (Livia Duquette), Marcel (Marthe Lussier), sa belle-soeur Claire Ste-Marie (épouse de feu Georges Fife), son neveu Jacques (Micheline), sa nièce Louise. A la demande du défunt, il ne sera pas exposé; funérailles mardi le 11 en l'église St-André-Apôtre, suivies de la crémation.

CHAMPEAU (Me Albert)
A Montréal, le 8 février 1986, à l'âge de 66 ans, est décédé Me Albert Champeau, avocat, époux de Lorraine Bouchard. Outre son épouse, il laisse ses frères et soeurs: Roland (Gertrude Dumast), Jacques (Fernande Savard), Jean-Paul (Lucille Chicoine), Gabrielle, Jacqueline (feu docteur Paul Charbonneau), Madeleine (feu Paul-Émile Lalonde) et Jeanne; ses beaux-frères et belles-soeurs: docteur J.A. Gravel (Murielle Bouchard) de Québec, Jean Savard (Éveline Bouchard) de Chicoutimi et Claire Champagne (feu Lucien Champagne) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 12 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée** 400, est H.-Bourassa pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIÈRE, Fernande
A Laval, le 7 février 1986, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Fernande Bergeron-Carrière, épouse de feu Henri Carrière. Elle laisse dans le deuil ses fils: Claudette et son époux Marcel Chénier, Nicole et son époux Jean-Paul Galarneau; sa soeur: Jeanne Lépine; sa belle-soeur: Hélène Bergeron; ses beaux-frères, belles-soeurs ainsi que plusieurs cousins et amies d'enfance. La défunte, participant à une oeuvre humanitaire, a fait don de son corps à la science de l'Université de Montréal. Sa mort est une profonde douleur pour sa famille et ses amis qui l'ont soutenue moralement tout au long de sa maladie. Une messe commémorative sera célébrée le lundi 10 février, à 18 heures, en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. La famille recevra les condoléances après la messe au salon attenant. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don à l'Institut de cardiologie de Montréal ou à la Société canadienne du cancer serait apprécié.

CHRÉTIEN (Jean-Marcel)
A Montréal, le 8 février 1986 à l'âge de 52 ans est décédé M. Jean-Marcel Chrétien, employé du journal The Gazette. Il laisse dans le deuil son épouse Catherine Menard, ses enfants: Robert, Daniel (Claude St-Pierre), Josée, 2 petites-filles: Patricia et Janine, ses soeurs, son frère, plusieurs beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces. Exposé lundi de 14h à 22h, au salon **Alfred Dalloire Inc.** 4504 est Ste-Catherine, Montréal. Funérailles mardi à 10h en l'église St-Jean-Baptiste-de-Lasalle, 2585 boul. Pie-IX, inhumation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

REMERCIEMENTS

BLAIS-ROBAILLE (Jeanne)
Les enfants de feu Mme Jeanne Robaille-Blais épouse de feu Frank Blais Jr., remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de leur mère survenu le 1er décembre 1985, soit par offrandes de messes, assistance aux funérailles et autres. Parents et amis veuillez considérer ces remerciements comme personnels. Une messe aura lieu à son intention le 6 avril 1986, à 11h, en la cathédrale Ste-Thérèse d'Amos.

REMERCIEMENTS

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS 285-7111 INTERURBAN SANS FRAIS 1-800-361-5013 ANNONCES EN-ADRES 285-7000

GASCON (John Gaspard Alphonse)
A l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, le 7 février 1986, à l'âge de 79 ans, est décédé M. John Gaspard Alphonse Gascon (Royal Canadian Corp of Signals, 2e Brigade Blind Star - France-Germany-Defense Canadian Medal and Canadian Voluntary & Clasp) époux d'Alce Garault, fils de feu Léon Gascon et de Margaret Harkins Gascon Masson. Il laisse ses fils: Léon-Paul Gascon et sa fille: Louise; sa bru: Raymonde (feu André Gascon) ainsi que deux petits-fils: Jean et Christian Gascon. Il laisse également Soeur Blanche Masson, religieuse Ste-Croix, Wellymine et Evelyn Masson, Marcel Masson et Lilly, Albert et Hélène, Claire et leurs conjoints ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 12 courant à 14h et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALFRED DALLOIRE INC., 438 Notre-Dame, Repentigny
de 14h à 22h. Les funérailles auront lieu mardi le 11 courant à l'église Purification de Repentigny ou le service sera célébré à 14h et de là au crématorium Alfred Dalloire Inc. 2750 boul. Marie-Victorin, Longueuil. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don à la Société canadienne du Cancer serait apprécié.

DAUKSA (Stasys)
A l'Hôpital Sacre-Coeur, à Montréal, le 8 février 1986, à l'âge de 77 ans, est décédé Stasys Dauksa, époux bien-aimé de feu Grazina Petrolas, leur bien-aimée de Maria et Saulius, grand-père de Rasa et Emmanuel. Lui survivent aussi son épouse Mignonne Desrosiers et ses enfants Francine, Alain, Claudette, Louis et Danièle. Exposé au salon funéraire **J.F. Wilson & Sons** 5784, Avenue Verdun Verdun. Les funérailles auront lieu à l'église Our Lady Gate of Dawn, mardi le 11 février à 10h a.m. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges. Visites lundi de 1h à 9h p.m.

GUÉRIN (Lucienne, née Hébert)
A Montréal, le 7 février 1986, à l'âge de 66 ans, est décédée Lucienne Guérin, née Hébert, épouse de Raymond Guérin, mère de Louise Diane (Roger Dalloire) et Bernard (Nicole Bujold). Elle laisse dans le deuil Sylvie (Michel Plouffe) et de nombreux petits-enfants ainsi que plusieurs parents et amis. Les dernières prières auront lieu le 11 courant à 11h30, à la chapelle des salons funéraires du Parc Commémoratif de Montréal, 3955, Côte-de-Liesse, angle Ste-Croix, St-Laurent, suivies de la crémation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons ouverts le 10 février de 13h à 17h, 19h à 22h, le 11 février à 10h30.

PARC COMMÉMORATIF DE MONTRÉAL, 3955, Côte-de-Liesse, angle Ste-Croix, St-Laurent, suivies de la crémation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons ouverts le 10 février de 13h à 17h, 19h à 22h, le 11 février à 10h30.

HASPECK (Rina)
A Verdun, le 9 février 1986, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Rina Villamaire Haspeck, épouse de feu Georges Haspeck. Elle laisse dans le deuil, son fils Gilles (Diane Corbeil), ses petits-enfants: Isabelle et Melanie, ses soeurs: Germaine et Mea, ses belles-soeurs: Yvette, Violette, Simone, Annette et Edmée, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu mercredi le 12 courant. Le convoi funéraire partira des salons **F. Brisebois Inc.**, Membre des Résidences funéraires associées du Québec, 1565, boul. Lobelle, Chamodev, Laval, pour se rendre à l'église St-Martin, où le service sera célébré à 10h et de là au crématorium. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: de 14h à 17h, 19h à 22h.

PERREAULT (Donat)
A Montréal, le 9 février 1986, est décédé M. Donat Perreault, époux de feu Albertine Prevost. Il laisse son fils Bernard, ses petits-fils Jocelyn et Sylvain. Exposé à la résidence funéraire **Magnus Poirier Inc.** 10526, St-Laurent, funérailles jeudi le 13, en l'église du Christ-Roi.

PERREAULT (Laurette)
A Montréal, le 9 février 1986 à l'âge de 72 ans est décédée Laurette Birondeau, épouse de feu Lionel Perreault, elle laisse dans le deuil ses enfants: Jacques, Yvon (Marcelle Pinet), Fernand (Murielle Flynn), Gisele (Robert Lafond), Murielle (Leopold Giguère), Cecile (Paul Quesnel), Maurice, Monique (Marcel Reid), Jean-Marc (Lillette Charrette), Paul, Alain (Claudine Lapointe). Exposé à la résidence funéraire **Magnus Poirier Inc.** 7388 rue Viau, St-Léonard. Liturgie de la parole mardi 11 février en la chapelle du salon à 11h suivi de la crémation.

LEBLANC (Aurore)
A St-Basile-le-Grand, le 7 février 1986, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Philibert Leblanc, née Aurore Bergeron, elle laisse dans le deuil ses fils: Gilles (Joan Lees), Denis (Louise Masse) ainsi que ses petits-enfants. A la demande de la défunte, la dépouille ne sera pas exposée. La famille recevra les condoléances lundi le 10 février 1986 à partir de 14h à l'église St-Basile-le-Grand où le service aura lieu à 15h. Direction funéraire E. Tremblay & Fils Ltée, St-Bruno.

LEFEBVRE (Philippe)
A LaSalle, le 8 février 1986, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Philippe Lefebvre, époux d'Alain Rose. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Lisette et Yvon; ses petits-enfants: Michel, Daniel et Sylvie ainsi que ses frères et soeurs. Exposé lundi de 2h à 5h et de 7h à 10h au salon **Urgel Bourgie Ltée, 9135, rue Airline, LaSalle.** Les funérailles auront lieu mercredi le 12, à l'église St-Félix-de-Valois, à Cornwall, Ontario, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Cornwall, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

PILON (Laurette)
A Ste-Geneviève, le 7 février 1986, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Ovide (Titil) Pilon, née Laurette Aulais, mère de Jacqueline (épouse d'André Nadon) et grand-mère de Jean-François. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Urgel Bourgie Ltée & J.A. Legault Enr., 16114, Gouin est, Ste-Geneviève** pour se rendre à l'église Ste-Geneviève, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: de 2h à 5h et de 7h à 10h

THÉROUX (Victoria)
A Montréal, le 8 février 1986, à l'âge de 93 ans, est décédée Victoria Nantel, épouse de feu Emile Théroux, autofois de la paroisse St-Bernard, mère de Jacques (époux de Marie-Jeanne Brune) Théroux (épouse du Dr Jacques Samson), Lucienne (épouse de Marcel d'Alcantara), ainsi que plusieurs petits-enfants et autres parents. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funéraire partira des salons **Giguère & Tomasso Inc.** 8889, rue Hochelaga, à 13h30, pour se rendre à l'église St-Benoît où le service sera célébré à 14h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: de 2h à 5h, 7h à 10h.

Centraide Montréal

C'est en aidant qu'on s'entraide

AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES SOUSSIONS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 D du Code Civil, que Les Presses Métropolitaines Inc. ayant sa principale place d'affaires à Boucherville, Province de Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Continentale du Canada par acte daté du 13 mai 1983 et enregistré à Chambly, le 17 mai 1983 sous le numéro 623 317.

National Défense
Defence nationale

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE MONT-BRUNO
Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Mont-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Mont-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal. Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone de camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale
OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

Travaux publics Public Works
Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES CACHETÉES, visant la location de locaux, adressées au Chef, Politique et administration des marchés, région du Québec, Travaux publics Canada, Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Tour Est, 6e étage, (courrier pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro du projet, seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offres par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse mentionnée ci-haut.

LOCATION
Appel d'offres no 86M-018P
Proposition de location
Locaux loués à bail, à usage de bureaux
au rez-de-chaussée
SAINT-LÉONARD (Québec)
Dépôt: Aucun
Date limite: le vendredi 28 février 1986

INSTRUCTIONS
Des locaux d'une superficie totale d'approximativement 183 m² d'espace utilisable tel que précisé aux documents de soumission sont requis à des fins de location dans la ville de Saint-Léonard (Québec).
On ne tiendra compte que des immeubles situés à l'intérieur du secteur délimité par le périmètre suivant:
Nord: Rue Jarry
Sud: Rue Beaubien
Est: Boulevard Les Galeries d'Anjou
Ouest: Boulevard Pie IX
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

Canada

National Défense
Defence nationale

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉBEC)
Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de Farnham (Québec), jusqu'à nouvel ordre.
Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal. Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone de camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale
OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Travaux dans le village de Melocheville
Comté de Beauharnois
Appel d'offres no: 483-4-01-41-07
Pour 15h00
Le mardi 4 mars 1986

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour des travaux de traitement des eaux usées qui comprennent sommairement, la fourniture et la pose d'environ 300 mètres linéaires de conduites dont les diamètres varient entre 200 mm et 610 mm, d'un poste de pompage, d'environ 850 mètres linéaires d'excavation de première classe ainsi que des travaux de voirie.

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-1192.
Prix: 75.00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.
Lieux de consultation: Hôtel de Ville de Melocheville; Association de la Construction de Québec; Association de la Construction de Montréal et du Québec à Montréal; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Fédération de la Construction du Québec - Région Montréal; Bureaux de la Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUSSIONS
Lieu: Hôtel de Ville de Melocheville: a/s Monsieur Normand Charette, Secrétaire-trésorier, 380, boulevard Edgar Hébert, Melocheville (Québec) J0S 1J0.
Date et heure: Mardi le 4 mars 1986 à 15h00.

DÉPÔT DE SOUSSION
Montant: 88.000,00\$

Forme: Chèque officiel ou visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS
Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Madame Lorraine Leblond - Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Françoise Bacrie
Directeur, approvisionnement et contrats

Canada

Suite des Avis légaux
on page C 12

Vivre avec la loi

par
Diane Guillet-
Tranquille
avocate



Leçon 7

LES BIENS ET LA PROPRIÉTÉ

On entend par biens, les choses susceptibles d'être une propriété publique ou privée, c'est-à-dire, qui peuvent être appropriées à une corporation ou à une personne, à l'exclusion des autres.

Le droit de propriété est défini à l'article 406 C.c.: La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements.

La personne qui acquiert un bien sera alors régie par un ensemble de règles juridiques relatives à la nature du bien acquis.

La propriété

Règle générale, la propriété est un droit absolu, en ce sens que le propriétaire est libre de disposer de son bien comme il l'entend en observant les restrictions, lois et règlements existants. Ce droit peut être exclusif à une personne ou réparti entre plusieurs. Dans le premier cas, on parlera de propriété exclusive (individuelle) soumise aux conditions déjà vues, c'est-à-dire l'usus, le fructus et l'abusus. Si plus d'une personne se trouvent en même temps propriétaires d'une même chose, on parlera alors de copropriété ou d'indivision. C'est le droit de propriété qui est divisé et non la chose, celle-ci étant indivise.

La *mitoyenneté* est une copropriété avec indivision forcée ayant pour objets murs, haies et fossés séparant deux fonds contigus. On parle d'*indivision forcée*, car un copropriétaire d'un mur mitoyen, par exemple, ne peut mettre fin à l'indivision sans l'accord de l'autre. Bien plus complexe et intéressante est la copropriété des immeubles établie par déclaration, les *condominiums*. La copropriété des immeubles établie par déclaration a fait l'objet d'un nouveau chapitre au Code civil, suite à l'adoption du Bill 29 le 28 novembre 1969. Ces articles (441b à 442p C.c.) réglementent la copropriété des immeubles divisés en fractions faisant chacune l'objet d'un droit de propriété distinct, partie exclusive et une quote-part des parties communes (art. 441b C.c.). En définitive, on a créé un régime mixte de propriété individuelle et de propriété commune. La propriété individuelle s'exerce sur les appartements alors que la propriété collective est concentrée sur les équipements communs tels que piscines, ascenseurs, couloirs, etc.

Chaque copropriétaire a, sur les parties communes, un droit de propriété indivis (art. 441d C.c.), lequel ne peut faire l'objet d'une action en partage (art. 441c C.c.). Cela implique également qu'aucun copropriétaire ne peut disposer seul de quelque partie commune que ce soit. Quant aux parties exclusives, chaque propriétaire peut en jouir et en disposer librement (art. 441c C.c.).

La copropriété est créée par l'enregistrement d'une déclaration des copropriétaires et d'une description de l'immeuble, ladite déclaration devant être notariée (art. 441m C.c.). La déclaration répartit la propriété de l'immeuble entre les propriétaires par fractions comprenant chacune une partie exclusive et une quote-part des parties communes.

La déclaration contient également le consentement écrit de tous les créanciers privilégiés ou hypothécaires, ainsi que la nomination des administrateurs et la détermination des pouvoirs de l'assemblée des copropriétaires et de la procédure qui y est suivie (art. 441c C.c.).

Les avantages de la copropriété peuvent se résumer ainsi: pas de préoccupation quant aux problèmes d'entretien des parties communes; pas de loyer à fonds perdu; possibilité de déduction de la dépréciation de l'immeuble dans le calcul de l'impôt s'il s'agit d'un établissement d'affaires.

Les biens

La distinction entre les biens meubles et immeubles revêt une importance capitale quant à l'application du régime juridique approprié, puisque les biens meubles et les biens immeubles sont soumis à des règles distinctes. La distinction provient en majeure partie de l'ancien droit français. L'histoire nous a appris que l'agriculture représentait l'économie du temps. Par conséquent, il était tout à fait naturel que la terre, chose immobilière, ait une plus grande importance que les meubles, ceux-ci étant vus comme des objets de moindre valeur (*Res mobilis res vilis*). Dès lors, le droit a soumis les deux catégories de biens à un régime différent favorisant par le fait même la conservation et la protection des immeubles. Cette distinction fut gardée par nos codificateurs et on retrouve l'énoncé du principe à l'article 374 C.c.: **Tous les biens, tant corporels qu'incorporels, sont meubles ou immeubles.**

L'article 383 C.c. fait état de deux catégories de meubles: les meubles par nature et les meubles par détermination de la loi.

Selon l'article 384 C.c., sont meubles par leur nature les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à l'autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'il faille une force étrangère pour les changer de place, comme les choses inanimées. Le critère de mobilité doit être considéré selon un usage ordinaire. On peut transporter une maison d'un lieu à un autre; néanmoins, elle demeure un immeuble, vu que l'usage n'est pas courant.

Les meubles par détermination de la loi (art. 387 et 388 C.c.) regroupent principalement les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, les droits personnels tels que les obligations résultant de créances, les actions en justice et les rentes constituées en vertu d'un droit d'exiger une prestation périodique d'une somme d'argent. Par exemple: Joshua laisse par testament à son fils Phosne tous ses meubles. Il se trouve que Joshua a des actions dans la société Pousse-Vert. Phosne héritera-t-il de ces actions? La réponse est affirmative car les actions sont des biens meubles même si elles proviennent d'une société immobilière.

Le Code civil définit les biens immeubles à l'article 375: les biens sont immeubles, ou par leur nature, ou par leur destination, ou par l'objet auquel ils s'attachent, ou enfin par la détermination de la loi.

L'article 376 du Code civil établit qu'il y a deux sortes d'immeubles par nature. Il s'agit des fonds de terre et des bâtiments.

Le caractère immobilier des fonds de terre ne soulève aucun doute puisque c'est la seule propriété qui est vraiment immeuble par sa nature. Il est intéressant de souligner le contenu de l'article 378 C.c.: Les récoltes pendantes par les racines, et les fruits des arbres non encore recueillis sont pareillement immeubles. Au fur et à mesure que les grains sont coupés et que les fruits sont détachés, ils deviennent meubles pour la partie ainsi coupée et détachée. Il en est ainsi des arbres, ils sont immeubles tant qu'ils tiennent au sol par les racines et deviennent meubles dès qu'ils sont abattus. On entend par bâtiment, toute construction incorporée ou fixée au sol, au point d'en faire partie, tels que ponts et barrages. Ainsi, dès qu'on est en présence d'un bien ou d'une structure incorporée ou rattachée au sol, laquelle ne peut être enlevée sans détériorer la partie à laquelle elle est attachée, il y a immobilisation par nature.

De même, un objet mobilier sera immobilisé par nature dans la mesure où il est partiellement rattaché au bâtiment et qu'il fait partie intégrante de l'immeuble en question et ce, même s'il peut être enlevé sans dommage. C'est le cas des balcons, des appareils de chauffage et de plomberie et des ascenseurs.



Les biens immobiliers par destination sont les objets mobiliers qu'un propriétaire a placés en permanence sur fonds de terre ou qu'il y a incorporés. Pour qu'un bien mobilier devienne un bien immobilier par destination, trois conditions se doivent d'être observées: le bien mobilier doit avoir été placé sur ou incorporé à l'immeuble par nature, qu'il s'agisse d'un fonds de terre ou d'un bâtiment; le bien mobilier doit appartenir au propriétaire de l'immeuble par nature et il doit être placé sur ledit immeuble par son propriétaire (concomitance de propriété); le bien mobilier doit être placé ou incorporé à perpétuelle demeure, c'est-à-dire en permanence, pour une période indéfinie. L'intérêt de la distinction entre biens meubles et immeubles réside dans le fait que les règles juridiques les gouvernant sont nettement différentes.

Voici quelques exemples:
— le lieu de l'introduction de l'action est différent en matière mobilière et immobilière (art. 68 C.p.c.);
— la donation d'immeuble entre vifs doit se faire par acte notarié. La donation de meubles, lorsqu'elle est accompagnée de délivrance, n'est pas soumise à cette formalité (art. 776 C.c.);
— les formalités de la saisie des immeubles sont plus complexes et elles entraînent des délais plus longs que celles auxquelles est soumise la saisie des meubles;
— les immeubles peuvent être hypothéqués; les meubles ne peuvent l'être;
— la loi permet plus facilement l'aliénation des meubles que celle des immeubles;
— après la mort d'un individu, il peut arriver que deux héritiers soient appelés à recueillir, l'un tous les meubles et l'autre, tous les immeubles. La distinction entre les deux devient alors indispensable pour reconnaître ce qui appartiendra à chacun des héritiers.

EMPHYTEOSE

Selon l'article 381 C.c.: Sont immeubles par l'objet auquel ils s'attachent: l'emphytéose, l'usufruit des choses immobilières, l'usage et l'habitation, le droit de coupe de bois perpétuel ou pour un temps limité, les servitudes, les droits ou actions qui tendent à obtenir la possession d'un immeuble.

La définition que donne le Code civil de l'emphytéose se retrouve à l'article 567: l'emphytéose ou bail emphytéotique est un contrat par lequel le propriétaire d'un immeuble le cède pour un temps à un autre, à la charge par le preneur d'y faire des améliorations, de payer au bailleur une redevance annuelle et moyennant les autres charges dont on peut convenir.

L'emphytéose est un démembrement du droit de propriété. En effet, elle donne au preneur (emphytéote) le droit de jouissance de tous les droits du propriétaire y compris l'aliénation, le transport et l'hypothèque de l'immeuble. Cependant, le bail emphytéotique ne peut excéder 99 ans, et doit être pour plus de neuf ans (art. 568 C.c.). De plus, à l'expiration du bail, le preneur doit rendre l'immeuble avec les améliorations qu'il s'était engagé à faire. Les obligations du preneur peuvent se résumer de la façon suivante: il doit payer la rente emphytéotique (art. 574 C.c.); il doit acquitter tous les droits réels et fonciers dont l'immeuble est grevé (art. 576 C.c.); il doit faire les améliorations auxquelles il s'est engagé ainsi que toutes les réparations majeures ou mineures (art. 577 C.c.); il doit jouir de la chose en bon père de famille, c'est-à-dire qu'il n'a pas le droit de détériorer l'immeuble.

Ce genre de bail se rencontre habituellement dans le développement des propriétés commerciales tel un centre commercial.

USUS, FRUCTUS ET ABUSUS

Le droit de propriété est composé, règle générale, de trois attributs désignés par: *usus*, *fructus* et *abusus*. L'*usus* est le droit d'utiliser la chose pour tous les usages possibles. Le *fructus* est le droit aux fruits de la chose si des revenus ou avantages sont tirés de l'exploitation de la chose. En dernier lieu, l'*abusus* est le droit de disposer de son bien comme on l'entend. Lorsque l'on parle d'usufruit, on reconnaît à l'usufruitier le droit d'user de la chose et d'en percevoir les fruits (*usus* et *fructus*). Cependant, le droit de disposer du bien (*abusus*) reste au propriétaire. La définition de l'usufruit est énoncée à l'article 443 C.c.: **L'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance.**

L'usufruit se rencontre le plus souvent dans une clause testamentaire où le testateur (par exemple le mari ou la femme) lègue sa propriété à ses enfants (nu-propriété), mais l'usufruit au conjoint survivant (usufruitier). Les enfants seront restreints quant à leur droit de propriété: ils pourront vendre la propriété mais le parent survivant gardera un droit d'usage et un droit de jouissance de cette propriété, sa vie durant. L'usufruit est un droit qui est essentiellement temporaire. Il s'éteint généralement par l'expiration du terme pour lequel il a été accordé ou par la mort de l'usufruitier, s'il est viager. Le rôle du nu-propriétaire consiste principalement en un droit général de surveillance. Son pouvoir de disposer de son bien peut être exercé en tout temps sans le consentement de l'usufruitier.

Règle générale, c'est en milieu familial que fonctionne l'usufruit car le caractère viager de l'usufruit rend celui-ci fragile, s'il est utilisé dans d'autres circonstances.

LES SERVITUDES

Quand deux immeubles sont voisins, le droit de propriété implique certaines restrictions et certains avantages: on les désigne sous le nom de *servitudes*. Une servitude est constituée des éléments suivants: il doit y avoir deux fonds de terre. Le terrain bénéficiant de la servitude est appelé le *fonds dominant*, car c'est lui qui a les droits. L'autre, assujéti à la servitude est le *fonds servant*, puisque c'est lui qui a la charge de la servitude; les fonds dominant et servant doivent appartenir à deux propriétaires différents; la charge imposée à un fonds doit être au bénéfice d'un autre.

L'article 500 C.c. énumère les genres de servitudes que l'on peut rencontrer: **Une servitude dérive ou de la situation des lieux, ou de la loi, ou elle est établie par le fait de l'homme.**

Les servitudes naturelles s'établissent en fonction de la situation naturelle d'un fonds. Un exemple de ce genre de servitude est donné à l'article 501 C.c.: **Les fonds inférieurs sont assujéti envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut pas élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.**

Les servitudes établies par la loi ont pour objet l'utilité publique ou celle des personnes. Les propriétaires sont donc assujéti par la loi à diverses obligations l'un à l'égard de l'autre. La position des fenêtres et les droits de passage en sont les principaux exemples.



On ne peut avoir vues ou fenêtres d'aspect, ni galeries, balcons ou autres semblables saillies sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, si ce n'est qu'à une distance de six pieds de cet héritage (art. 536 C.c.).

L'on ne peut avoir vues ou baies de côté ou obliques sur cet héritage, s'il n'y a deux pieds de distance (art. 537 C.c.).

Si une servitude de vue est consentie à l'un des propriétaires c'est par convention que l'on doit autoriser celui-ci à avoir des fenêtres, par exemple, à une distance moindre de six pieds (document notarié).

Si un fonds est enclavé, c'est-à-dire qu'il n'a pas d'issue sur la voie publique ou il n'a qu'une issue insuffisante, le propriétaire dudit fonds enclavé a droit à la servitude de passage. Le propriétaire du fonds sur lequel s'exerce le passage aura droit à une indemnité, laquelle sera proportionnelle au préjudice subi. De plus, le passage devra être pris du côté où le trajet est le plus court du fonds enclavé à la voie publique (art. 541 C.c.) et il doit être fixé dans l'endroit le moins dommageable à celui sur le fonds duquel il est accordé (art. 542 C.c.).

Le propriétaire d'un fonds peut accorder à son voisin, par écrit, certains droits sur sa propriété pourvu que les droits ou servitudes consentis n'aient rien de contraire à l'ordre public (art. 545 C.c.).

Les servitudes peuvent s'éteindre dans les cas suivants: si le fonds dominant, ou le fonds servant, subit un changement tel que l'exercice de la servitude est rendu impossible (art. 559-560 C.c.); la fusion (art. 561 C.c.); lorsque le propriétaire du fonds dominant acquiert la propriété du fonds servant et le non-usage de l'exercice de la servitude pendant trente ans (art. 562 à 566 C.c.).

LES PRESCRIPTIONS

Comme les servitudes, la prescription peut restreindre les droits de propriété. Lorsqu'une personne possède, détient, ou a la jouissance de la propriété immobilière d'une autre personne, elle peut devenir propriétaire du fonds en question, s'il s'est écoulé un certain laps de temps. C'est ce qu'on appelle la *prescription acquisitive*. En matière de prescription acquisitive il est d'une importance capitale de connaître l'intention du possesseur, car cette intention jouera un rôle primordial dans l'acquisition du titre juridique et des délais pour ce faire.

Si le possesseur est de mauvaise foi, il n'obtiendra aucun titre juridique sur la propriété avant un délai de trente années. C'est donc dire qu'après trente ans de possession, il pourra devenir propriétaire et ce même s'il était de mauvaise foi, puisque la prescription trentenaire est celle de droit commun. Par contre si le possesseur est de bonne foi et qu'il croit avoir un titre à la propriété immobilière, le temps requis pour en devenir propriétaire sera réduit à dix ans (art. 2251 C.c.), même si le titre en question est entaché d'un vice quelconque.

Que l'on acquière un titre de propriété par prescription trentenaire ou par prescription décennale, dans les deux cas: il faut avoir possédé la propriété d'une façon continue et non interrompue; la possession doit avoir été paisible, c'est-à-dire avoir été exercée sans acte de violence; elle doit être publique, non dissimulée, non équivoque et le possesseur doit agir comme s'il était propriétaire véritable.

Si ces conditions sont rencontrées, le possesseur pourra prescrire et acquérir par le fait même la propriété de l'immeuble, privant ainsi le propriétaire réel de son droit de propriété.

Prochaine leçon (Vendredi 14 février 1986)
Obligations et vente

Ne manquez pas
MERCREDI 12 FÉVRIER 1986 à 19 h 30
La soirée-rencontre sur

Le droit commercial

(Achats, ventes, contrats, consommation, entreprises, ...)

avec Me Diane Guillet-Tranquille
Me Claude Taillefer
Me Guy Taillefer

Coût: 10 \$

RENSEIGNEMENTS: 325-0150 poste 382

Cours présentée par le
collège
marie-victorin
en collaboration avec
la presse

Le louage d'un local d'habitation

Bien que cette leçon traite de la propriété en général, on ne peut ignorer le louage en matière d'habitation, étape intermédiaire dans certains cas, avant de pouvoir accéder à la propriété.

Le 7 novembre 1979, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi dont l'objectif principal était la création de la Régie du logement, ainsi que la réglementation concernant les relations contractuelles entre parties à un bail et la conservation des logements.

Le bail résidentiel est régi par les dispositions des articles 1650 à 1665.6 du Code civil, dispositions qui sont obligatoires et auxquelles les parties ne peuvent déroger, en vertu de l'article 1664 du Code civil. (Sauf maisons neuves). Les obligations des parties (locateur/locataire) se regroupent sous les rubriques suivantes:

Etat du logement: le locateur a non seulement l'obligation de livrer le logement en bon état d'habita-

bilité, il doit également le maintenir dans cet état (art. 1652 C.c.). Réciproquement, il incombera au locataire qui occupe les lieux, de les maintenir dans cet état (art. 1652.3 C.c.).

Réparations: il incombe au locateur d'effectuer les réparations qui s'imposent. Cependant, s'il s'agit d'une réparation urgente, le locataire peut l'effectuer lui-même si le locateur refuse ou néglige de le faire ou ne peut être rejoint (art. 1644 C.c.). A ce moment, le locataire pourra retenir sur son loyer le montant dépensé pour effectuer ladite réparation (art. 1653.4 C.c.).

Visite du logement: le locateur a le droit de visiter le logement pour en vérifier l'état, le louer ou le vendre, mais il doit au préalable avertir le locataire (art. 1654.1 C.c.). Sauf exception, la visite doit avoir lieu entre 9:00 heures et 21:00 heures (art. 1654.2 C.c.).

Sous-location et cession du bail: le droit du locataire de sous-louer son logement est confirmé par l'article 1619 du Code civil. L'article 1655 C.c. oblige cependant le locataire à aviser par écrit le locateur en mentionnant le nom et l'adresse de la personne à qui il doit sous-louer.

Voici quelques recours du locataire envers le locateur s'il y a inexécution des obligations de ce-

Résiliation du bail: elle ne peut être demandée que si l'inexécution cause un préjudice sérieux au locataire. Lorsque le préjudice est de moindre importance, le locataire peut obtenir une diminution de loyer. Le montant de la diminution sera établi en fonction de la perte de jouissance.

Emission d'une ordonnance: le tribunal peut émettre une ordonnance pour permettre l'accès au logement (art. 1654.4 C.c.), tel un changement de serrures sans le consentement des deux parties, ou pour forcer le locateur à exécuter une obligation, lorsque la santé ou la sécurité des occupants ou du public est mise en danger (art. 1656.3 C.c.).

Dépôt du loyer: le dépôt du loyer, au tribunal, est ouvert au locataire toutes les fois que le locateur n'exécute pas une obligation lui incombant et ce, quelle que soit la gravité de cette inexécution. Le locataire devra au préalable en demander l'autorisation.

Quant aux recours du locateur envers le locataire, ils sont au nombre de trois: l'exécution en nature, la réclamation de dommages-intérêts et la résiliation de bail.

Pour tout problème relatif au logement vous pouvez consulter les livrets d'information mis à votre disposition par la Régie du logement.